

## LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES À IVRY-SUR-SEINE

*Liberté  
ET égalité  
pour toutes ET  
Tous*

## AVANT-PROPOS

Toute l'équipe municipale en charge de la lutte contre toutes les discriminations est fière de partager avec vous la 7<sup>ème</sup> édition du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine.

Ce rapport constitue une obligation depuis la loi du 4 août 2014. Il permet à notre collectivité de mieux orienter les politiques publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Il nous permet de dresser un état des lieux de l'équilibre d'accès aux responsabilités professionnelles, associatives, politiques, d'accès à l'emploi, de rémunération etc. Il permet aussi de recueillir des données précieuses sur des thématiques importantes telles que les violences que certaines subissent dans le cadre intrafamilial ou dans l'espace public, ou de l'impact de la précarité sur certaines catégories de la population ivryenne.

En mars 2020, les ivryen.nes ont voté pour un projet municipal s'engageant à lutter pour l'égalité femmes-hommes et contre toutes les discriminations. En soutenant des actions en faveur de l'égalité en direction de tous les publics, en favorisant la sensibilisation et l'éducation à l'égalité et à la mixité dès le plus jeune âge, nous mettons concrètement en œuvre cette politique.

En combattant les violences faites aux femmes dans le cadre du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, en poursuivant nos efforts pour une analyse genrée du budget communal, pour l'amélioration de l'accueil et de l'accès aux droits des personnes discriminées, c'est encore cet engagement que nous honorons.

Parmi les nombreuses informations importantes que vous découvrirez à la lecture de ce rapport 2021, la proportion des femmes à la tête des familles monoparentales reste un fait marquant de la situation locale. En effet ces familles monoparentales sont essentiellement maternelles (85%). Des mères qui rencontrent souvent des difficultés économiques avec un taux de pauvreté (34%) plus élevé que la moyenne à Ivry (28%). Les familles monoparentales représentent 23,6% de l'ensemble des ménages ivryens, dont 20% sont des femmes seules avec enfant(s).

En un an de nombreuses actions utiles ont été menées dans le sens d'un soutien parfois essentiel pour celles qui se trouvent brutalement confrontées à de graves difficultés.

Ainsi la Ville a signé un protocole d'engagement avec la Mission Hébergement Logement (MHL) du Département et s'engage à réserver 5 logements de son contingent de logements sociaux (logements relais) à des femmes victimes de violences en sortie d'hébergement d'urgence.

Nous avons œuvré pour la continuité d'une permanence pour les femmes victimes de violences conjugales au Centre commercial Quais d'Ivry pour répondre à l'explosion des violences pendant la crise sanitaire, en partenariat avec l'Etat, la Direction du centre commercial les trois associations l'APCARS, l'APCE 94 et le CIDFF 94.

Nous avons également veillé à ce que la formidable expérience de la garderie éphémère puisse se poursuivre. Nous proposons ainsi des créneaux de gardes d'enfants qui permettent aux Ivryennes d'avoir du temps libre, de participer si elles le souhaitent à des ateliers sur la parentalité, la santé et l'égalité femmes-hommes, ou d'effectuer des démarches dans le cadre de la sortie des violences conjugales.

Le groupe égalité créé au sein des équipes municipales s'est aussi considérablement étoffé en quelques années. Il est composé d'un.e référent.e par direction et il vise à renforcer les compétences et le savoir-faire des référent.es en matière d'égalité femmes-hommes.

Enfin nous avons mis en œuvre l'engagement de la Ville pour une communication non sexiste.

Je ne doute pas que vous serez éclairés par la lecture de ce rapport 2021, et qu'il vous donnera plus que jamais l'envie d'œuvrer pour plus de justice et d'égalité entre les femmes et les hommes, à Ivry et dans le reste du monde.

**Nathalie LERUCH**

**Adjointe au Maire d'Ivry-sur-Seine**

**En charge des droits des femmes et de la lutte contre toutes les discriminations**

# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>AVANT-PROPOS.....</b>  | <b>2</b>  |
| <b>INTRODUCTION.....</b>  | <b>6</b>  |
| <b>I. ÉGALITE PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ.....</b>     | <b>8</b>  |
| <b>A. ANALYSE DE LA SITUATION COMPARÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AGENT.ES DE LA COLLECTIVITÉ.....</b>  | <b>9</b>  |
| 1. STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS .....   | 10        |
| 2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES .....  | 14        |
| <b>II. EGALITE FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES.....</b>                                   | <b>22</b> |
| <b>A. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIÈRE D'INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES À IVRY-SUR-SEINE.....</b> | <b>23</b> |
| 1. LES FAMILLES MONOPARENTALES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES A IVRY.....                                 | 23        |
| <b>B. BILAN DES ACTIONS MENÉES POUR L'ÉGALITÉ.....</b>  | <b>25</b> |
| 1. LA CRÉATION DU GROUPE ÉGALITÉ.....   | 25        |
| 2. LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION.....  | 26        |
| 3. LA DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS.....  | 28        |
| 4. LA DIRECTION DE LA SCOLARITÉ ET DES ACCUEILS DE LOISIRS ÉDUCATIFS.....                             | 30        |
| 5. LA DIRECTION DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ACTION CITOYENNE.....  | 33        |
| 6. LA DIRECTION DU CCAS ET DE LA SANTÉ.....   | 48        |
| 7. LA DIRECTION DES ACTIONS ET PRESTATIONS EN DIRECTION DES FAMILLES.....                             | 59        |
| 8. LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION .....  | 61        |
| 9. LA DIRECION DE LA CULTURE .....  | 62        |
| 10. LA DIRECTION DE LA JEUNESSE.....  | 64        |
| 11. LA DIRECTION DES SPORTS.....  | 69        |
| 12. LA DIRECTION DES ESPACES PUBLICS.....   | 75        |
| 13. LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN.....   | 76        |
| <b>C. LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....</b>    | <b>79</b> |
| 1. PLAN D' ACTIONS IVRYEN POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2018-2020.....                                 | 79        |
| <b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....</b>  | <b>80</b> |
| <b>ANNEXES.....</b>   | <b>81</b> |

**Affaire suivie par :**

Marion BECHERI

Chargée de mission « droits des femmes et lutte contre toutes les discriminations »

01 72 04 64 73

[mbecheri@ivry94.fr](mailto:mbecheri@ivry94.fr)

Raphaëlle TANOÛ

Apprentie du secteur « droits des femmes et lutte contre toutes les discriminations »

01 72 04 65 85

[rtanoh@ivry94.fr](mailto:rtanoh@ivry94.fr)

# INTRODUCTION

La loi du 4 août 2014 et son article 61 prescrivent aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitant.es de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, les orientations et enfin les programmes de nature à améliorer cette situation<sup>1</sup>.

L'article 1<sup>er</sup> précise que « l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions »<sup>2</sup>. L'approche intégrée devient donc la règle dans la conduite des politiques publiques locales. Il s'agit de considérer la situation des femmes et des hommes avant la mise en place ou le réajustement de toute action.

Cette loi rappelle que la politique pour l'égalité entre les femmes et hommes définit des actions ayant pour objectifs de lutter contre les violences à l'égard des femmes, de prévenir et de lutter contre les stéréotypes sexistes, de lutter contre la précarité des femmes, de garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers, de favoriser une meilleure articulation des temps de vie, un partage équilibré des responsabilités parentales, de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales, de garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création, à la production culturelle et artistique ainsi qu'à la diffusion des œuvres, de porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles genrés.

A première vue, les politiques publiques semblent respecter une certaine neutralité. En effet, dès lors qu'elles ne sont pas conçues pour discriminer, pourquoi contribueraient-elles aux inégalités ? Pourtant, prendre en considération le critère des inégalités femmes-hommes dans la définition des politiques publiques réduirait leurs effets discriminatoires.

Si l'objectif de ce rapport est de recenser et de valoriser l'existant, il doit aussi être le point de départ de politiques locales intégrées. Pour ce faire, il est indispensable de renforcer le travail de collecte des données genrées en cours pour mieux identifier les spécificités du territoire ivryen et de faire une analyses des évolutions au cours des années.

---

<sup>1</sup> Legifrance. « LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : Article 1 ». 5 août 2014 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029330832&categorieLien=id#JORFARTI000029331277>

<sup>2</sup> Legifrance. « LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : Article 1 ». 4 août 2014 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=JORFARTI000029330833&cidTexte=JORFTEXT000029330832&categorieLien=id>

En effet, les données genrées mettent en évidence la persistance des inégalités femmes-hommes au sein de la collectivité territoriale : l'absence de mixité dans de nombreuses filières, la surreprésentation des femmes parmi les personnes travaillant à temps partiel et celles qui prennent des jours enfants malades, etc.

L'année 2021 a été fortement impactée par la crise sanitaire et par les périodes de confinement. Par conséquent, les services municipaux n'ont pas tous été en mesure de fournir des données genrées. En effet, certains équipements ont dû fermer, et d'autres ont été sur-sollicités. La crise sanitaire liée au COVID-19 a fait basculer dans la pauvreté un million de Français.es, qui s'ajoutent ainsi aux 9,3 millions de personnes vivant déjà au-dessous du seuil de pauvreté.<sup>3</sup> Les femmes sont les plus représentées parmi les plus pauvres de part des emplois plus précaires, des salaires plus faibles, des journées de travail plus longues et du travail non rémunéré (travail lié aux tâches ménagères, à la garde des enfants et au soin des personnes âgées ou en situation de handicap). La crise sanitaire a aussi fragilisé la situation des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Lors du premier confinement, les interventions à domicile des forces de police ont augmenté de 40,5 %, et plus de 5000 franciliennes victimes de violences ont contacté les associations spécialisées pendant la période du confinement.<sup>4</sup> Les collectivités locales et les associations ont été en première ligne pour observer les conséquences de cette crise sur les dispositifs locaux, pour répondre aux besoins des Ivryen.nes, mais aussi pour mettre en place des dispositifs d'aide actifs pendant les périodes de confinement.

---

<sup>3</sup> Le Monde. La crise sanitaire a fait basculer dans la pauvreté un million de Français, qui s'ajoutent ainsi aux 9,3 millions de personnes vivant déjà au-dessous du seuil de pauvreté, 6 octobre 2020 : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/06/un-million-de-nouveaux-pauvres-fin-2020-en-raison-de-la-crise-due-au-covid-19\\_6054872\\_3224](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/06/un-million-de-nouveaux-pauvres-fin-2020-en-raison-de-la-crise-due-au-covid-19_6054872_3224).

<sup>4</sup> Centre Hubertine Auclert. Impact de la crise sanitaire sur les femmes victimes de violences et leur accompagnement en Ile-de-France. 2020 : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/restitution-consultation-l-impact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-violences-faites-aux-femmes>.



# **ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ**

## **A. ANALYSE DE LA SITUATION COMPARÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AGENT.ES DE LA COLLECTIVITÉ**

La politique des ressources humaines menée à Ivry-sur-Seine s'attache à favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et à mettre en œuvre des mesures tendant à réduire les écarts en ce domaine en déclinaison des engagements du projet municipal et des axes du projet d'administration 100% service public. L'ensemble des champs d'intervention sont concernés que ce soit l'accès à l'emploi public (recherche de mixité dans les emplois et la constitution des équipes), le déroulement de la carrière et la lutte contre les stéréotypes. L'ensemble des actions visant à favoriser l'égalité professionnelle est formalisé dans le Plan d'action égalité professionnelle, document-cadre adopté début 2021, et qui vient appuyer la politique des ressources humaines en la matière.

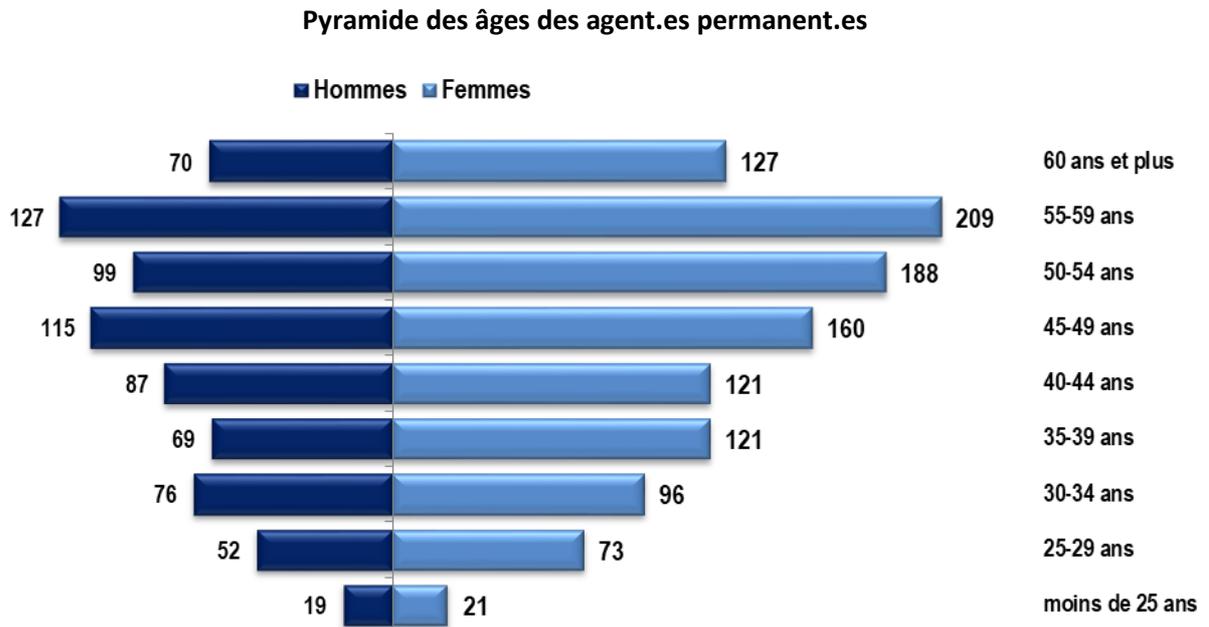
Les différents indicateurs RH produits dans le présent rapport en sont l'une des traductions.

Bien que le cadre statutaire offre des garanties certaines pour assurer une égalité de traitement entre les femmes et les hommes, force est de constater que certaines de ses dispositions ainsi que des pratiques encore ancrées dans la société conduisent à créer des inégalités sur lesquelles la collectivité dispose de très peu de marges de manœuvre (différence de structure du régime indemnitaire selon les filières, impact des temps partiels sur la carrière et régime des congés familiaux). L'évolution du régime indemnitaire lors de la mise en œuvre du Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP) a néanmoins contribué à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en rapprochant les filières administratives et techniques. La poursuite du déploiement du RIFSEEP pour les nouvelles filières à intégrer (notamment médico-sociale, sportive et technique) fait actuellement l'objet de réflexions poursuivant cette orientation politique.

De plus, une cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes est en cours de déploiement, permettant à la fois une plus grande prévention des violences sexistes et sexuelles et une procédure d'intervention dédiée interne à la collectivité.

Tous les graphiques dans la partie suivante ont été produits par la Direction des Ressources Humaines, à partir des données de la période de début janvier à fin septembre 2021.

# 1. STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

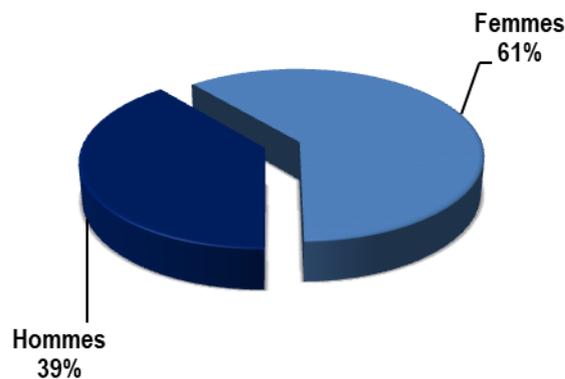


La pyramide des âges témoigne d'un vieillissement de l'effectif global, légèrement plus accentué sur l'effectif féminin, notamment sur les tranches des 45 à 59 ans. A noter également sur la tranche des 60 et plus où les femmes sont près de deux fois plus nombreuses que les hommes.

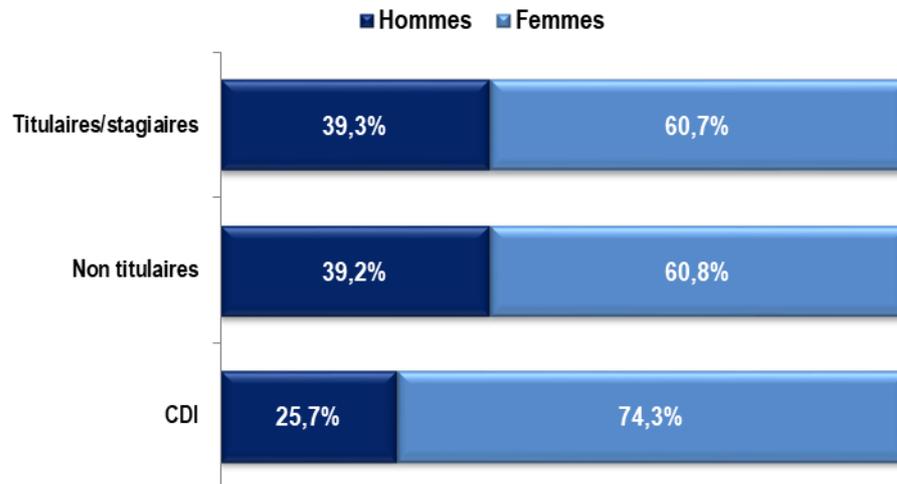
## Répartition des agent.es permanent.es

### Par genre

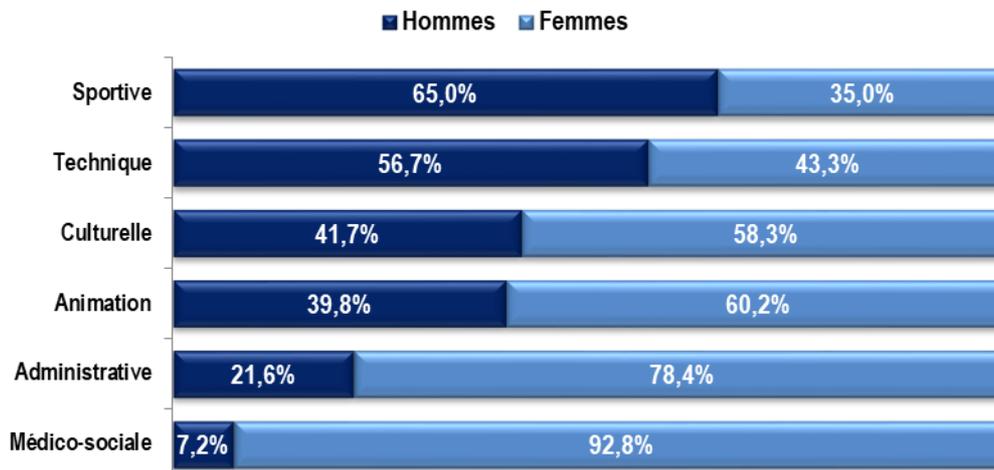
Effectifs permanents majoritairement féminins et répartition à peu près identique tous les ans.



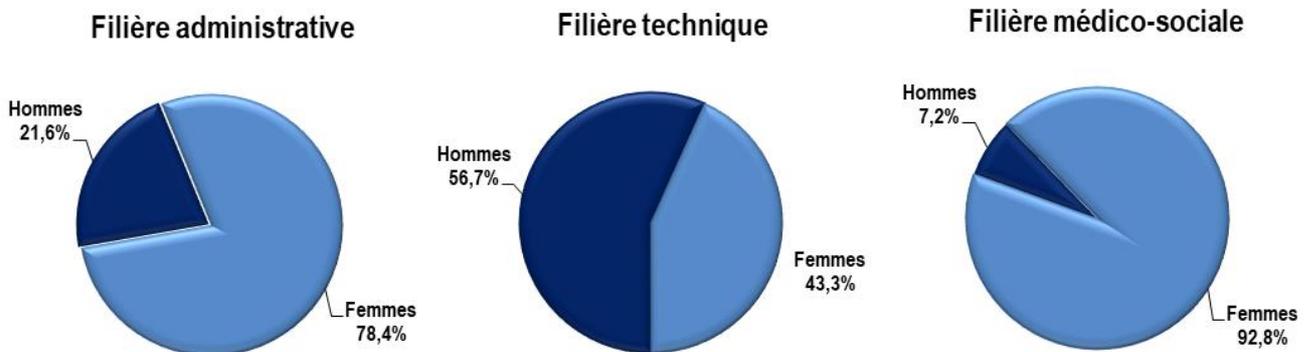
### Par statut et genre



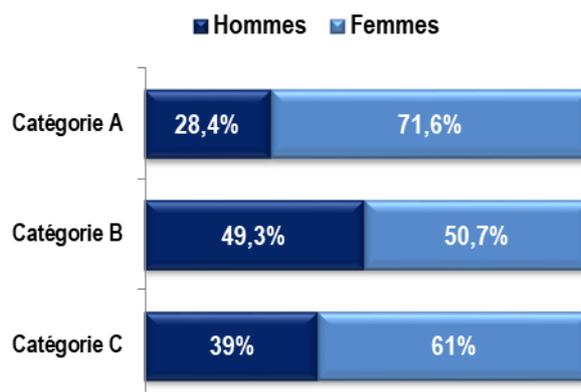
### Par filière et genre



La proportion de femmes est supérieure dans toutes les filières à l'exception des filières technique et sportive où elles sont minoritaires mais néanmoins relativement bien représentées. A noter le taux très élevé de femmes dans la filière médico-sociale.

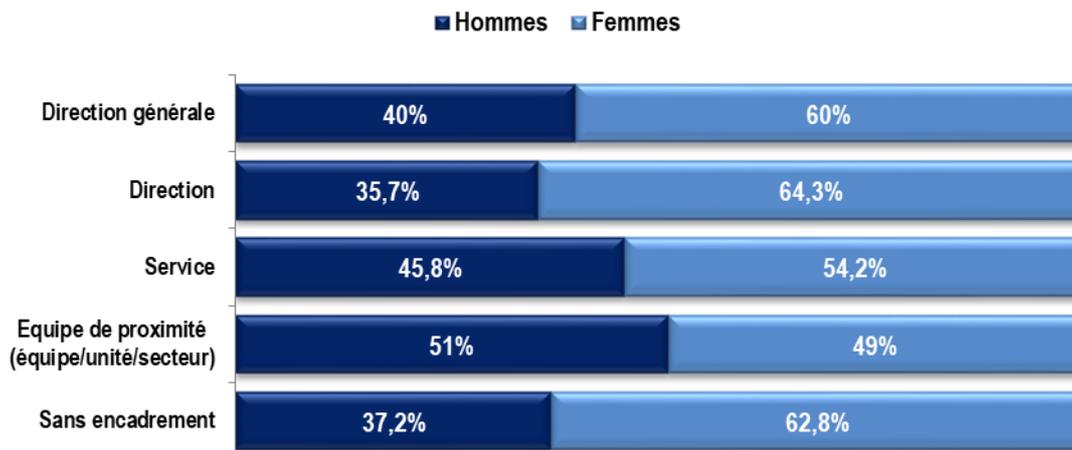


### Par catégorie et genre



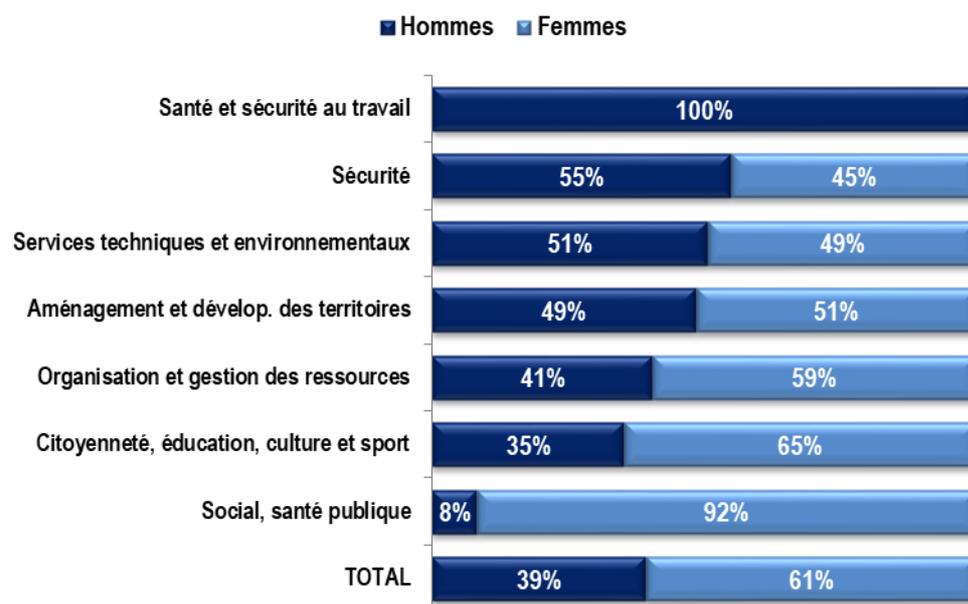
Si la répartition des femmes et des hommes dans la catégorie C correspond à la répartition globale des effectifs par genre, on constate une représentation plus importante des femmes dans la catégorie A et une représentation inférieure dans la catégorie B. Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories.

### Par fonctions et genre



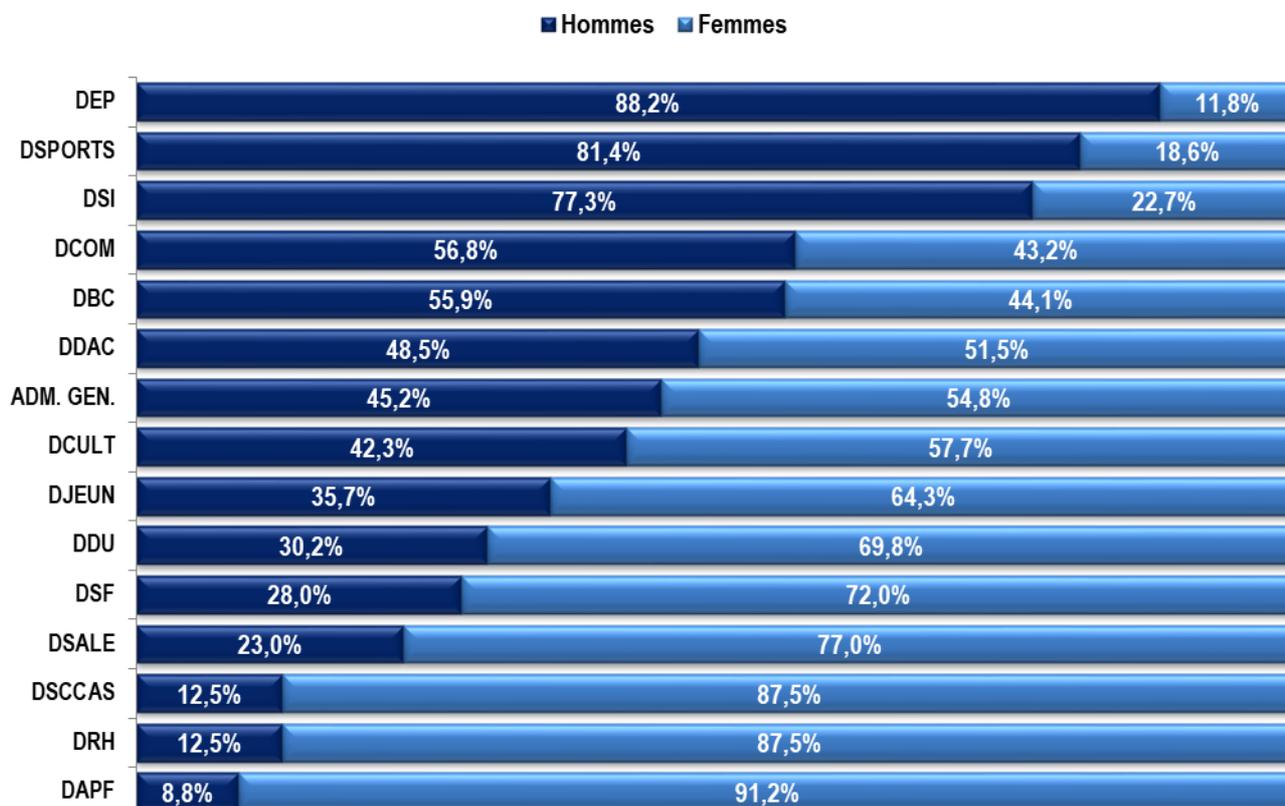
À Ivry, la place des femmes dans les emplois de Direction est supérieure au niveau requis à compter de 2017 par la réglementation (obligation issue de la loi du 04 août 2014 de porter à 40 % le taux des femmes aux emplois supérieurs de direction). En effet, les femmes représentent 64,3 % des emplois de direction, avec une majorité de femmes tant sur les emplois de direction générale que les emplois de direction. Par ailleurs, l'emploi de DGS a été occupé alternativement par une femme (1990 à 2006), un homme (2006 à 2015), puis une femme depuis 2016. Les femmes sont également majoritaires sur les emplois de responsables de service.

### Par champs d'action publique locale et genre



Les femmes sont nettement mieux représentées dans les champs d'action liés au social et la santé publique tandis que les hommes restent majoritaires en proportion sur les interventions techniques et la sécurité.

### Par direction et genre



**Par direction/service et genre**

■ Hommes ■ Femmes

|           |                              |      |     |      |     |     |     |                  |      |
|-----------|------------------------------|------|-----|------|-----|-----|-----|------------------|------|
| ADM. GEN. | Administration Générale      | 23%  | 77% | 12%  | 88% | 26% | 74% | 94%              | 6%   |
|           | Conseil & Contentieux        |      |     |      |     |     |     | ParcAutomobile   |      |
| DRH       | Direction                    | 15%  | 85% | 17%  | 82% | 8%  | 92% | 10%              | 90%  |
|           | Rémun. Déroul. Carrière      |      |     |      |     |     |     | Santé Prévention |      |
| DSF       | Direction                    | 50%  | 50% | 50%  | 50% | 29% | 71% | 0%               | 100% |
|           | Etudes & Progr. Financ.      |      |     |      |     |     |     | Marchés Publics  | 20%  |
| DSI       | Direction                    | 40%  | 60% | 100% |     |     |     |                  | 80%  |
|           | Infra. Réseaux Systèmes      |      |     |      |     |     |     | Achats           |      |
| DSALE     | Direction                    | 33%  | 67% | 23%  | 77% | 11% | 89% |                  |      |
|           | Accueils Tps Scol. & Loisirs |      |     |      |     |     |     | Utilisateurs     | 18%  |
| DCULT     | Direction                    | 33%  | 67% | 36%  | 64% | 31% | 69% | 43%              | 57%  |
|           | Le luxy                      |      |     |      |     |     |     | Arts Plastiques  |      |
| DSCCAS    | Direction                    | 25%  | 75% | 8%   | 92% | 12% | 88% | 20%              | 80%  |
|           | Retraités                    |      |     |      |     |     |     | Conservatoire    |      |
| DDU       | Direction                    | 29%  | 71% | 31%  | 69% | 47% | 53% | 17%              | 83%  |
|           | Urbanisme Règlementaire      |      |     |      |     |     |     | Le Hangar        | 19%  |
| DBC       | Direction                    | 100% |     | 40%  | 60% | 67% | 33% | 28%              | 72%  |
|           | Etudes & Trav. Bâtiments     |      |     |      |     |     |     | Arts Plastiques  |      |
| DEP       | Direction                    | 44%  | 56% | 50%  | 50% | 55% | 45% | 94%              | 6%   |
|           | Etudes & Grands Travaux      |      |     |      |     |     |     | Arts Plastiques  |      |
| DCOM      | Direction                    | 17%  | 83% | 74%  | 26% | 25% | 75% | 70%              | 30%  |
|           | Relations Publ. & Internat.  |      |     |      |     |     |     | Arts Plastiques  |      |
| DDAC      | Direction                    | 20%  | 80% | 42%  | 58% | 25% | 75% | 22%              | 78%  |
|           | Vie des Quartiers            |      |     |      |     |     |     | Arts Plastiques  |      |
| DAPF      | Direction                    | 100% | 3%  | 97%  |     | 56% | 44% | 13%              | 87%  |
|           | Petite Enfance               |      |     |      |     |     |     | Arts Plastiques  |      |
| DSPORTS   | Direction                    | 100% |     | 96%  | 4%  | 79% | 21% | 55%              | 45%  |
|           | Installations Sportives      |      |     |      |     |     |     | Arts Plastiques  |      |
| DJEUN     | Direction                    | 3%   | 88% | 46%  | 54% | 43% | 57% |                  |      |
|           | Animation & Actions Educ.    |      |     |      |     |     |     | Arts Plastiques  |      |

## 2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### a) Recrutement /emploi

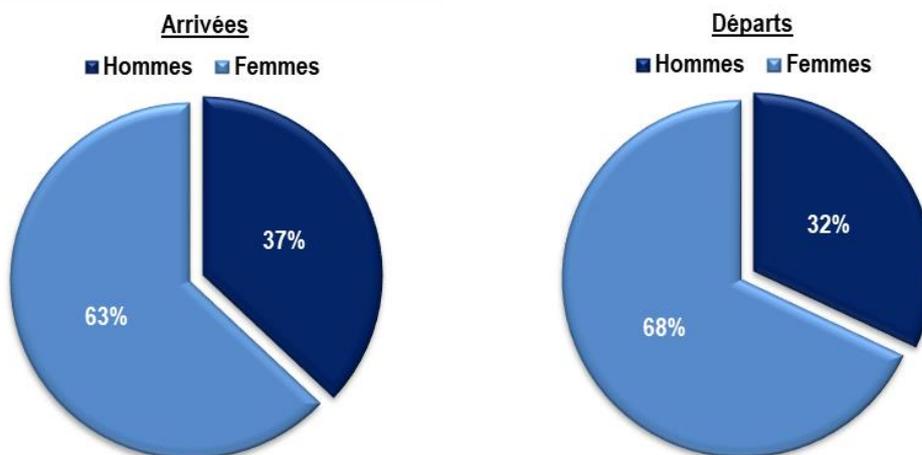
L'ensemble des process d'accès à l'emploi, notamment en termes de recrutement et de mobilité, est basé sur des critères non discriminants et veille à favoriser quand cela est possible la mixité des métiers et des équipes selon les différents emplois et niveaux de responsabilité, ainsi qu'à lutter contre les stéréotypes :

- les avis et le contenu des annonces de recrutement, les intitulés des fiches de postes sont traduits en écriture inclusive, et s'adressent indistinctement aux hommes et aux femmes
- une nouvelle présentation de l'organigramme prend en compte l'écriture inclusive pour l'intitulé des postes (en cours de mise à jour)

- les profils de poste sont déterminés de façon objective au regard des compétences nécessaires pour exercer les missions et de celles dont disposent les candidats, même si des caractéristiques liées à la nature des métiers peuvent sous-tendre un caractère plutôt masculin ou féminin parfois.
- la mixité dans les équipes et les emplois est favorisée dès que cela est possible. La Ville s'attache ainsi par exemple à avoir une représentation féminine dans des métiers techniques (agent.es de nettoyage des espaces verts, les jardinier.es, les peintres) ou de la surveillance de la voie publique et lutte contre les incivilités (équipes d'ASVP ou d'agents de proximité) et inversement à disposer d'une représentation masculine dans des métiers administratifs sur des postes de secrétariat, de gestionnaire RH ou comptable ou dans les métiers de la restauration et de la petite enfance. Cependant, en pratique, certains métiers peuvent tendre à favoriser les hommes par rapport aux femmes de par la nature des missions confiées (missions à très forte pénibilité physique) ou des conditions de travail (aménagement des locaux et notamment mise à disposition de vestiaires distincts pour les métiers techniques pouvant impacter la mixité des recrutements).

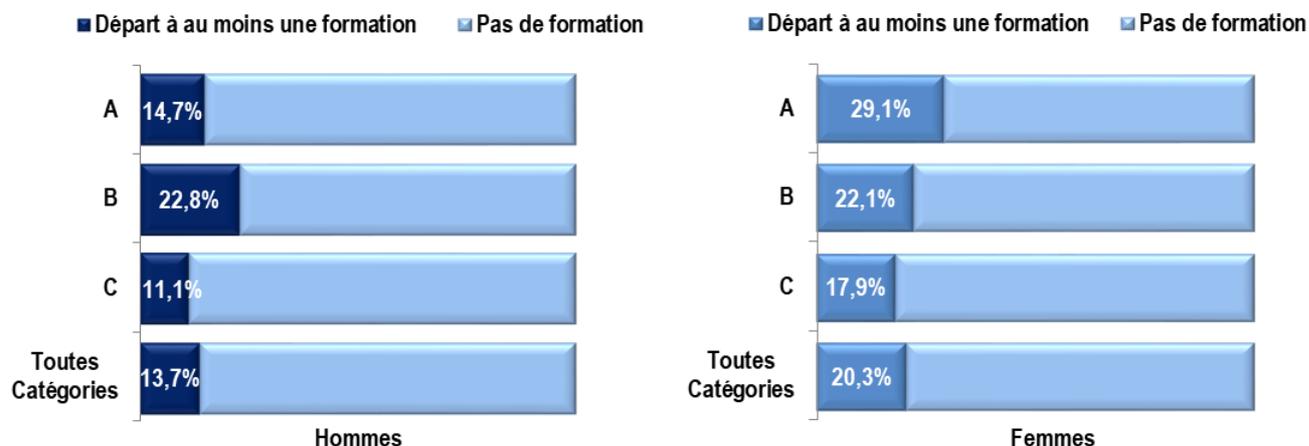
La poursuite de ces actions en matière de recrutement et d'emploi, et plus particulièrement de mixité des métiers se traduit dans l'axe 2 du plan d'action égalité professionnelle.

#### Arrivée et départs d'agent.es permanent.es par genre



## b) Formation professionnelle

### Taux de départ en formation par catégorie et par genre

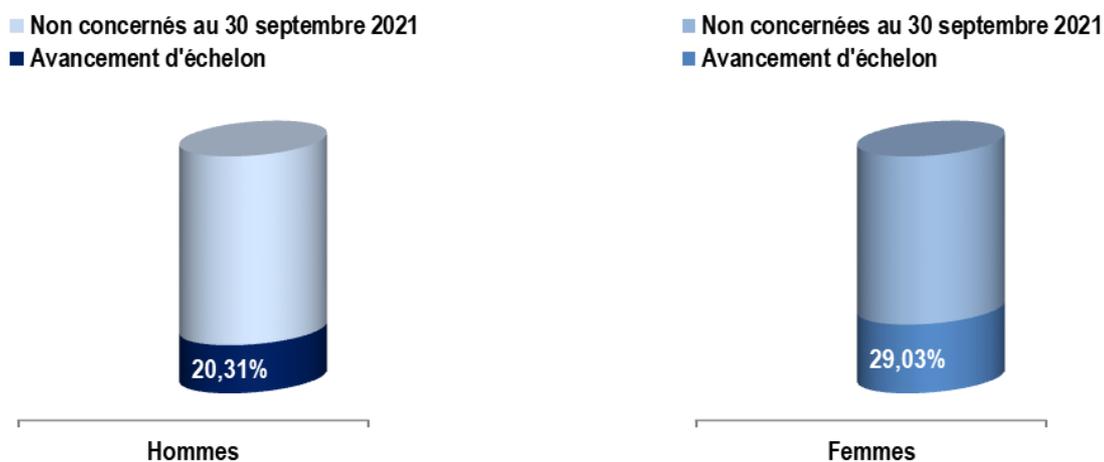


## c) Déroulement de carrière

L'ensemble des agent.es est soumis aux mêmes règles de déroulement de carrière en termes d'avancement d'échelon, de grade ou de promotion interne, indépendamment de sa quotité de travail (temps complet, temps partiel, temps non complet).

La valeur professionnelle des agent.es servant de base aux propositions d'avancement ou de promotion interne, est déterminée au regard de critères communs et objectifs liés aux missions et responsabilités exercées.

### Taux d'avancement d'échelon par genre

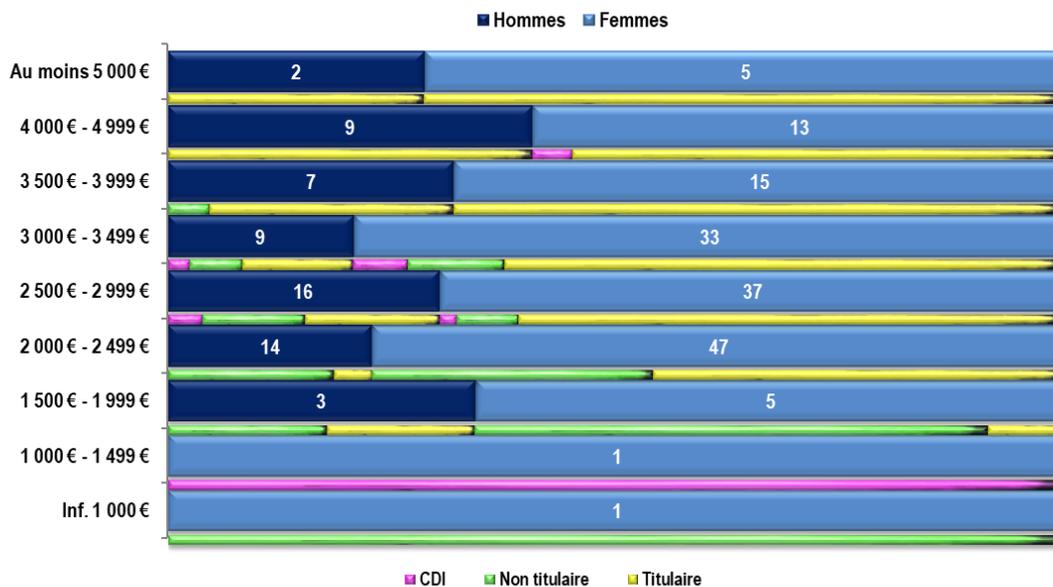


Il n'y a pas d'indicateur sur le taux d'avancement de grade par genre qui interviendra en décembre 2021.

## d) Rémunérations

Répartition des salaires nets moyens en Equivalent Temps Plein des agent.es permanent.es par catégorie

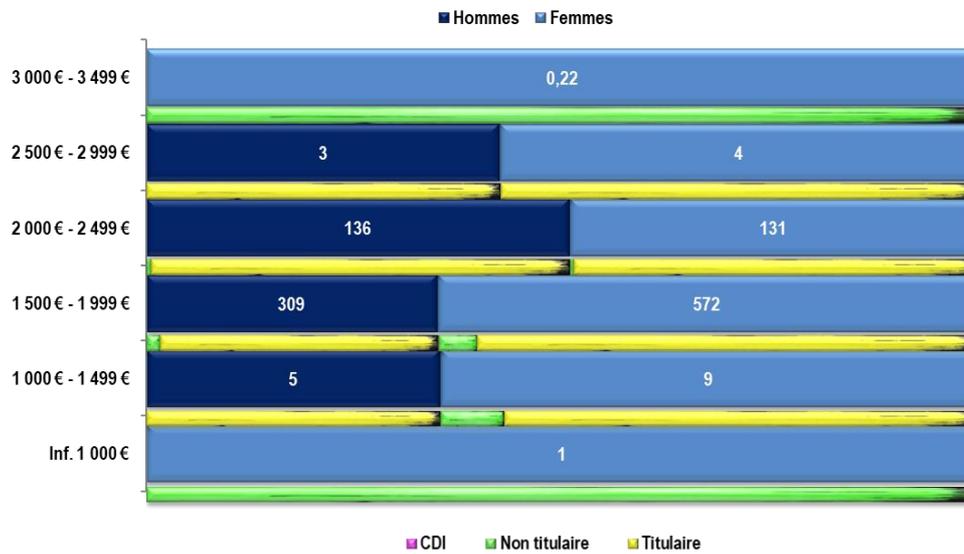
### Catégorie A



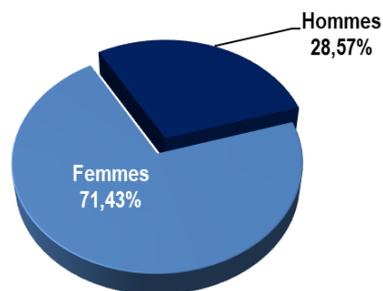
### Catégorie B



### Catégorie C



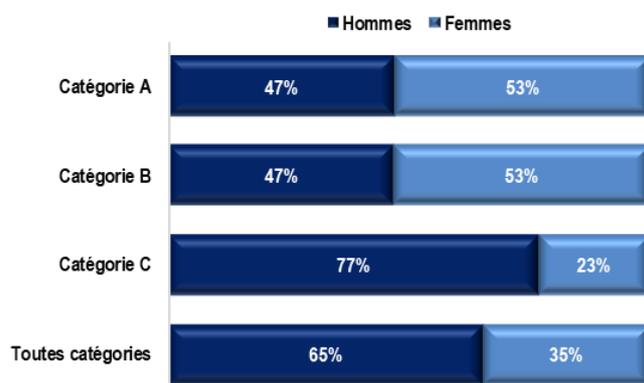
### Catégorie A : Proportion de femmes et d'hommes qui gagnent plus de 5 000 €



### Répartition des heures supplémentaires de fonctionnement payées par catégorie et par genre



### Répartition des astreintes et permanences par catégorie et par genre

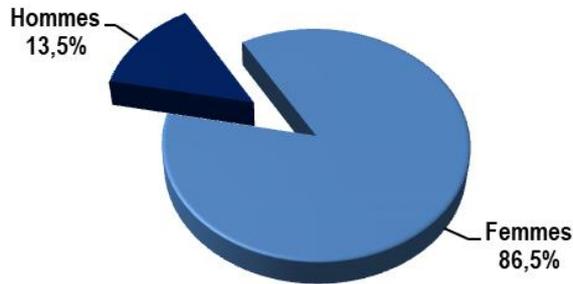


#### e) Temps de travail et congés familiaux

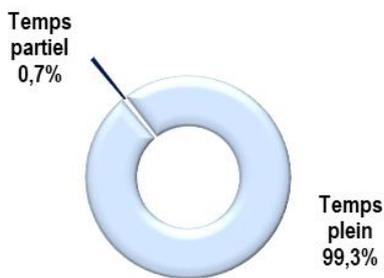
Les dispositions du règlement intérieur relatives aux temps de travail et aux congés et absences donnent un cadre global identique pour tous les agent.es, qui peut faire l'objet de dispositions spécifiques liées aux nécessités et contraintes particulières de service. L'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle est ainsi appréciée au regard des spécificités de chaque service, en veillant à préserver un équilibre et de l'équité au sein des équipes dans l'attribution des différentes autorisations d'absence et dans l'organisation du temps de travail.

La prise des différents temps partiels ou congés familiaux existants (congé maternité, congé paternité allongé depuis juillet 2021...) n'entraîne aucune conséquence pour l'agent.e en termes de régime indemnitaire ou de déroulement de carrière. Cependant, il convient de noter qu'en application des règles statutaires, le montant des pensions de retraite est impacté par la prise de temps partiels ou de congés familiaux au cours de la carrière, ce qui de fait est constitutif d'une inégalité dans notre société aujourd'hui.

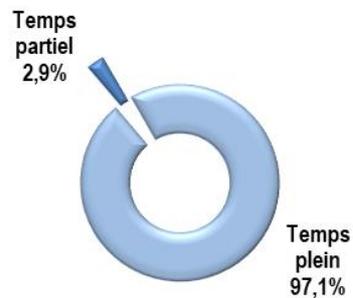
### Répartition des temps partiels



Part des hommes travaillant à temps partiel

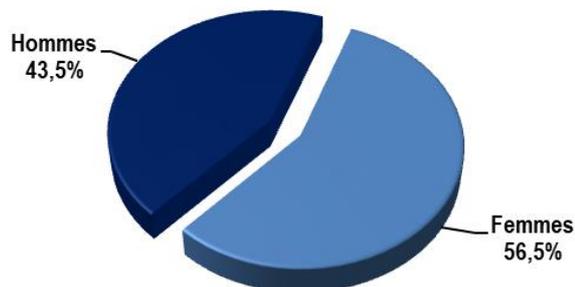


Part des femmes travaillant à temps partiel

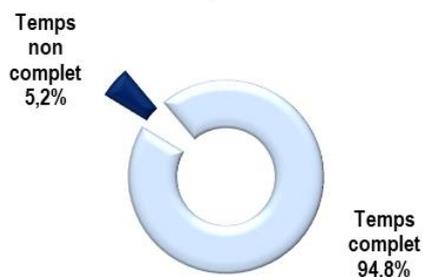


Les temps partiels, qui sont utilisés principalement sur une quotité de 80%, le sont très majoritairement par les femmes même s'ils sont ouverts aux hommes dans les mêmes conditions. Pour plus de la moitié, il s'agit de temps partiels sur autorisation et pas seulement de temps partiels de droit.

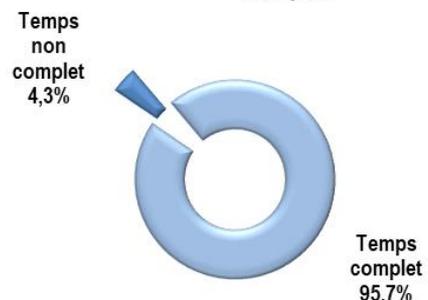
### Répartition des temps non complets



Part des hommes travaillant à temps non complet

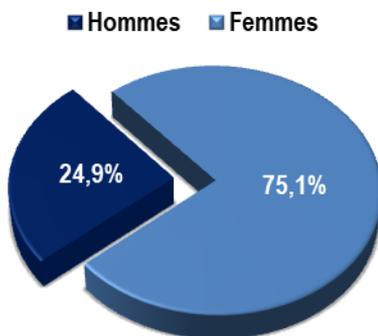


Part des femmes travaillant à temps non complet



Les femmes et les hommes sont représenté.es à peu près au même niveau sur les temps non complets, la majorité correspondants à des emplois d'enseignement ou médicaux.

### Répartition des gardes enfant malade



Les gardes enfant malade sont majoritairement utilisés par les femmes. Cela représente en moyenne 2,7 jours pour les hommes et 3,5 jours pour les femmes.



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES  
DANS LES  
POLITIQUES PUBLIQUES

L'objectif de ce second volet est d'amener les collectivités territoriales à produire un diagnostic annuel sur les politiques publiques menées sur le territoire en termes d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour ce faire, les collectivités territoriales doivent identifier et rassembler les données quantitatives et qualitatives existantes, et au besoin, créer de nouveaux outils en définissant elles-mêmes un certain nombre d'indicateurs.

Ce second volet commence par un rapide état des lieux de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine, à l'aide d'indicateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Puis, les données issues des différents services et les actions qu'ils mènent en faveur de l'égalité seront présentées.

## **A. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIÈRE D'INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES À IVRY**

La proportion des femmes à la tête des familles monoparentales reste un fait marquant de la situation locale. Ces familles monoparentales sont essentiellement maternelles (85%). Elles rencontrent souvent des difficultés économiques avec un taux de pauvreté (34%) plus élevé que la moyenne à Ivry (28%). De plus, si les Ivryennes sont moins au chômage que les Ivryens, l'écart entre le taux d'emploi entre les deux genres reste important. 21,8% des Ivryennes actives sont en temps partiel pour 11,1% d'Ivryens. La monoparentalité et le temps partiel restent des phénomènes qui touchent davantage les femmes et sont donc des marqueurs des inégalités entre les femmes et les hommes. A Ivry, les femmes sont également sous-représentées parmi les employeurs/employeuses (seulement 25% de femmes à Ivry et 27% au niveau national).<sup>5</sup>

### **1. LES FAMILLES MONOPARENTALES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES À IVRY**

Les familles monoparentales représentent 23,6% de l'ensemble des ménages ivryens, dont 20% sont des femmes seules avec enfant(s). Ce chiffre est presque le même au niveau national<sup>6</sup>. Ce chiffre est en augmentation, passant de 17,6% des familles en 2008 à 20% des familles en 2018.

---

<sup>5</sup> INSEE. Dossier complet de la commune d'Ivry-sur-Seine, 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-94041>

<sup>6</sup> Insee. « Part de familles monoparentales (avec enfants de moins de 25 ans, en %) ». Sur le site du Centre d'observation de la société. « Familles monoparentales : la progression continue ». 2017. <http://www.observationsociete.fr/structures-familiales/personnes-seules/de-plus-en-plus-de-familles-monoparentales.html>

**Compositions des familles ivryennes en 2018**

|                                | 2008          | %            | 2013          | %            | 2018          | %            |
|--------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| <b>Ensemble</b>                | <b>13 548</b> | <b>100,0</b> | <b>14 267</b> | <b>100,0</b> | <b>15 165</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Couples avec enfant(s)</b>  | <b>6 128</b>  | <b>45,2</b>  | <b>6 027</b>  | <b>42,2</b>  | <b>6 631</b>  | <b>43,7</b>  |
| <b>Familles monoparentales</b> | <b>2 834</b>  | <b>20,9</b>  | <b>3 314</b>  | <b>23,2</b>  | <b>3 575</b>  | <b>23,6</b>  |
| Hommes seuls avec enfant(s)    | 448           | 3,3          | 464           | 3,3          | 535           | 3,5          |
| Femmes seules avec enfant(s)   | 2 385         | 17,6         | 2 850         | 20,0         | 3 040         | 20,0         |
| <b>Couples sans enfant</b>     | <b>4 587</b>  | <b>33,9</b>  | <b>4 926</b>  | <b>34,5</b>  | <b>4 959</b>  | <b>32,7</b>  |

## **B. BILAN DES ACTIONS MENÉES POUR L'ÉGALITÉ**

Une délégation politique dédiée à la lutte contre les discriminations existe à Ivry-sur-Seine depuis 2011. L'élue en charge de cette délégation s'appuie sur une chargée de mission qui effectue un travail transversal sur les droits des femmes, des résident.es étrangèr.es et des personnes LGBT+ au sein de la collectivité. Nous suivons en priorité l'axe égalité et mixité, en particulier la lutte contre les violences faites aux femmes et développons un travail en réseau avec des professionnel.les de terrain et le monde associatif.

L'engagement d'Ivry-sur-Seine pour l'égalité entre les femmes et les hommes est ancien et se renforce au fil des années :

- Depuis 2009, la Ville soutient, organise et coordonne le réseau ivryen de lutte contre les violences familiales et intrafamiliales, constitué de professionnel.les de terrain régulièrement sollicité.es par des victimes de violences issu.es des domaines de la santé, du social, de la police, de la justice, etc. Ce réseau a pour objectif de développer une expertise pour repérer, informer et orienter les victimes et d'améliorer leur accompagnement global.
- Suite à la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, un Plan d'actions (2018-2020) pour faire avancer l'égalité sur le territoire ivryen a été co-construit à partir des constats et idées des Ivryen.nes. Plus de la moitié des actions a été mise en œuvre. Il s'agit à présent d'évaluer ce Plan d'actions dans la perspective de co-construire un nouveau Plan d'actions en 2022 en concertation avec les habitant.es, les élu.es, les associations et les services municipaux.
- En 2019, la Ville a signé la Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. Les dix recommandations relatives à cette convention seront mises en pratique à Ivry-sur-Seine en 2021.
- En 2020, le projet municipal a réaffirmé l'engagement de la Ville pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les discriminations multiples. L'égalité femmes-hommes est également un des trois axes prioritaires du projet 100% service public.
- En 2021, la Ville a également signé un protocole d'engagement avec la Mission Hébergement Logement (MHL) du Département et s'engage à réserver 5 logements de son contingent de logements sociaux (logements relais) à des femmes victimes de violences en sortie d'hébergement d'urgence.

### **1. LA CRÉATION DU GROUPE ÉGALITÉ**

En 2019, a été décidée la mise en place d'un groupe égalité, composé de 15 référent.es égalité issu.es de chaque direction de la collectivité pour renforcer l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité.

Ce groupe de travail a commencé en 2020, avec l'accompagnement du groupe Egaé, une agence de conseil, de formation et de communication experte de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les discriminations, de la diversité et de la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Suite à un questionnaire auprès des référent.es égalité, les objectifs du groupe choisis sont les suivants :

1. Participer à la collecte et à la centralisation de données genrées des directions afin de permettre l'élaboration du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité.
2. Échanger avec les autres directions pour développer l'organisation de projets communs innovants en faveur de l'égalité à l'échelle de la Ville.
3. Identifier les besoins en matière d'égalité au sein des directions et proposer des actions pour enrichir le prochain plan d'actions. Veiller à la mise en œuvre des actions du plan d'actions.

La constitution du groupe égalité a notamment permis cette année d'avoir accès aux données genrées de plus de directions et de services.

## **2. LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

Les outils de communication accompagnent les engagements de la Ville concernant l'égalité femmes-hommes en interne comme en externe et s'inscrivent dans une démarche de communication non sexiste.

Plusieurs outils comme la mise en place de campagnes de communication spécifiques sont déployés dans le cadre de la Journée internationale pour les droits des femmes (8 mars) et de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes (25 novembre).

Cette année, l'édition 2021 de la Journée internationale des droits des femmes, a été particulièrement valorisée autour d'une campagne « *Égalité.e* » mise en image autour de l'adaptation d'une œuvre de Gérard Paris-Clavel, graphiste social ivryen. Cette édition a notamment donné lieu à une e-inauguration d'une Maison des femmes, projet inscrit dans le Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes 2018 – 2020 et du budget participatif 2019 et valorisé par la réalisation d'un film de présentation.

Nous pouvons noter l'existence d'une page dédiée à l'égalité femmes-hommes sur le site [ivry94.fr](http://ivry94.fr) qui est régulièrement actualisée. Ainsi qu'une page dédiée aux actions de sensibilisation et réseau de professionnel.les de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales sur le site [ivry94.fr](http://ivry94.fr). Une action de communication a également été développée autour des permanences tenues au Centre commercial Quais d'Ivry.

La Direction de la Communication a accompagné la mise en place de l'écriture inclusive dans les services municipaux à l'aide de certains supports de communication. Un guide des bonnes pratiques et une vidéo motion sont en cours de réalisation en vue d'une prochaine diffusion.

L'organisation par la Ville du lancement de l'application Garde ton corps - UMay qui lutte contre le harcèlement de rue à l'échelle d'Ivry au mois de juin a été observé.

Pour finir, une attention particulière et récurrente est portée en termes de représentation paritaire et non stéréotypée dans les supports de communication et d'information.

### **a) *La dénomination des équipements et espaces publics***

Le groupe de travail en charge des dénominations de rues et équipements publics œuvre à renforcer la visibilité des femmes dans l'espace public. Ivry-sur-Seine compte ainsi plus de 8% de dénominations féminines sur son espace public en ayant fait le choix de valoriser les femmes ayant marqué l'Histoire et en particulier l'Histoire locale.

En 2021, le Conseil Municipal a notamment voté les dénominations relatives à Janine Niépce (photographe, résistante et féministe), Edmée Chandon (première femme astronome professionnelle), Stéphanie Bouvard (militante syndicale, féministe et pacifique), Diane Fossey (primatologue) et Anne Sylvestre (autrice-compositrice-interprète). Au cours de l'année 2021, il y a eu les inaugurations de la cité Clara Zetkin (journaliste et femme politique marxiste allemande, figure historique du féminisme) et le gymnase Alice Milliat (sportive française et pionnière du sport féminin).

### **b) *Les politiques de coopération décentralisée***

En partenariat avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) et la Fédération Sportive et Gymnique au Travail (FSGT), la Ville est engagée dans un programme concerté de trois ans (2019-2021) sur un projet sportif et éducatif à Jérusalem Est qui compte notamment une forte dimension de promotion du sport féminin, levier stratégique pour l'émancipation.

Dans le cadre des actions de coopération menées avec le Sahara Occidental, la Ville d'Ivry accueille chaque été un groupe de 6 enfants sahraouis, 3 filles et 3 garçons. Malheureusement, ces séjours sont annulés depuis 2020 en raison de la crise sanitaire mais devraient être reconduits dès l'été 2022.

Concernant le jumelage avec la commune de Dianguiré au Mali, des réflexions sont engagées autour d'un projet de maraîchage, première activité génératrice de revenus pour les femmes, et d'un projet en lien avec la santé des femmes (santé-prévention, maternité).

### 3. LA DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

#### a) *Budget sensible au genre*

En 2018, il a été décidé d'initier l'élaboration d'un budget sensible au genre dès la préparation budgétaire de 2019. Il s'agit de sensibiliser l'ensemble des directions et services à l'égalité entre les femmes et les hommes à travers une analyse des choix budgétaires et de leur impact qui se décline de la façon suivante :

- réaliser un bilan des actions existantes en faveur de l'égalité femmes-hommes,
- interroger et analyser les activités municipales et les politiques publiques dans le cadre des débats budgétaires,
- contribuer à l'élaboration du bilan annuel de la Ville en matière d'égalité femmes-hommes,
- envisager des propositions d'actions concrètes dans le cadre d'un travail de la Direction des Services Financiers avec le Secteur Lutte contre toutes les discriminations.

L'approche tri-catégorielle a été retenue : dans le cadre de la préparation budgétaire, il a été demandé à chacun des services municipaux de classer, d'analyser et de commenter leurs actions à travers le prisme du genre et au regard de leur impact supposé sur l'égalité femmes-hommes, selon la nomenclature suivante :

1. **Catégorie 1** : l'activité ou action est neutre en termes de genre, elle n'est pas susceptible d'avoir un impact sur l'égalité femmes-hommes (exemples : dépenses diverses de fonctionnement en matière informatique ; location de biens immobiliers ; politique de destruction des déchets toxiques),
2. **Catégorie 2** : l'activité ou action vise spécifiquement et volontairement à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes (exemples : dépenses de toute nature destinées à promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les services publics ; organisation de la Journée internationale des droits des femmes),
3. **Catégorie 3** : l'activité est susceptible d'avoir un impact selon le genre, même si cela ne constitue pas son objectif premier (soutien à l'entrepreneuriat ; donner les moyens aux citoyen.nes de prendre part aux décisions prises pour leur quartier à travers les comités de quartier).

Dès 2018, tous les services municipaux ont été invités à présenter des pistes d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes et à indiquer les indicateurs genrés existants et/ou ceux pouvant être créés. Cette démarche s'est poursuivie en 2020, dans le cadre de la préparation des budgets 2020 et 2021 grâce à un partenariat renforcé entre le Secteur Lutte contre toutes les discriminations et les services financiers.

La budgétisation sensible au genre vise à ce que la culture de l'égalité irrigue les politiques publiques, la préparation budgétaire étant un temps privilégié d'examen des conditions de mise en œuvre des politiques publiques. Au regard des propositions des services municipaux, ce travail peut favoriser les arbitrages budgétaires, tant du point de vue des moyens que de la mise en œuvre des politiques publiques. Outre la poursuite du classement en catégorie, l'accent est donc porté sur les pistes d'amélioration éventuelles et sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces améliorations.

En 2021, il a été demandé aux services de poursuivre la catégorisation de leurs activités. Une analyse par le groupe égalité des catégorisations et propositions présentées par ces dernier.es devrait pouvoir permettre d'alimenter le prochain Plan d'actions égalité-femmes de la Ville.

Un approfondissement de ce travail de budgétisation intégrant l'égalité avec des directions pilotes figure parmi les pistes d'évolutions du projet.

En raison du caractère pionnier de cette démarche en France, la Ville a été invitée par le Centre Hubertine Auclert en octobre 2019, dans le cadre d'un échange de bonnes pratiques sur le budget sensible au genre. A la suite de cette rencontre entre élu.es et agent.es de collectivités territoriales franciliennes, plusieurs collectivités se sont rapprochées de la Ville pour bénéficier de son retour d'expérience. La ville est aujourd'hui membre d'un réseau de collectivités locales travaillant sur la question des budgets intégrant l'égalité femmes-hommes.

## **b) Marchés publics**

Concernant les marchés publics, le critère subsidiaire relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes a été utilisé une fois en 2018 pour l'attribution du marché d'acquisition de littérature technique pour les adultes (ouvrages édités en langues française et étrangères) liée aux activités du Service de la Documentation de la Ville (législatif, économie, droit, ouvrages d'intérêt général), information qui figure déjà dans le rapport annuel de 2018.

Pour rappel, il s'agissait de départager deux entreprises arrivées 1er ex-aequo à la suite de l'analyse et du classement des offres. Il leur a été demandé de fournir une présentation des actions menées au sein de leur structure en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Au regard des réponses qu'elles ont apportées, le marché a été attribué à l'entreprise la plus impliquée sur le sujet.

Le service des marchés publics a également travaillé sur la manière de valoriser les candidat.es qui présentent une charte ou un engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes. Ainsi, une première approche a été testée pour le marché de sécurisation des bâtiments communaux. En effet, parmi les points jugés pour l'attribution des marchés, il a été demandé aux candidat.es de présenter les mesures prises pour assurer la mixité des équipes prévues pour exécuter les prestations, ce secteur attirant peu de femmes.

Une étude est cours au sein des marchés publics sur les différentes possibilités de développer plus encore la prise en compte de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la commande publique.

La poursuite d'une analyse genrée du budget de la Ville et d'une politique de commande publique favorisant l'égalité femmes-hommes figurent parmi les engagements du Projet municipal 2020-2026.

## **4. LA DIRECTION DE LA SCOLARITÉ ET DES ACCUEILS DE LOISIRS ÉDUCATIFS**

### ***a) LE PROJET ÉDUCATIF ET LES ACTIONS DES ACCUEILS DE LOISIRS***

#### ***(1) Organisation de rencontres spécifiques : les « Rendez-vous de l'éducation » en partenariat avec les maisons de quartiers***

La situation sanitaire a malheureusement empêché de développer le cycle des « Rendez-vous de l'éducation » destinés aux parents, inauguré en 2019. Ces rencontres autour de la parentalité et du genre étaient l'occasion de sensibiliser les Ivryen.nes à l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des échanges autour de la répartition des tâches ménagères, de la charge mentale et du rôle des parents.

#### ***(2) Journal TEMPO et communication***

Le numéro de janvier 2021 du journal des écoles « TEMPO » a été dédié à la thématique égalité filles-garçons. Cette publication a été distribuée via le cahier des enfants à toutes les familles. Une attention particulière est désormais portée pour les différents supports de communication.

#### ***(3) Prévention, protection de l'enfance***

Cette année 2021 a été marquée par la suite de la crise sanitaire et les premiers signes visibles des conséquences du confinement. Il a été constaté une augmentation des violences intrafamiliales avec par exemple 20 situations de protection de l'enfance en 2017 pour 44 en 2021.

De même, on peut noter deux transmissions d'Informations Préoccupantes au Département du Val-de-Marne en 2017 pour 15 en 2021 (année non terminée).

#### ***(4) Projet éducatif de territoire-Plan mercredi***

Dans le cadre de la reconduction du PEDT-Plan mercredi, l'égalité femmes-hommes sera inscrite en tant qu'axe transversal porté au travers de l'ensemble des projets du champ éducatif.

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de quatre axes :

1. l'articulation des activités périscolaires en complémentarité du temps scolaire
2. l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
3. l'ancrage du projet dans le territoire
4. la qualité des activités

## (5) Enseignement supérieur

Un partenariat avec une école d'ingénieur d'Ivry (ESIEA) a été engagé autour des questions d'égalité femmes-hommes.

Le 11 mars 2021, une table ronde a été organisée sur le thème des violences sexistes et sexuelles au sein des établissements de l'enseignement supérieur avec la participation de deux adjointes au Maire de la Ville d'Ivry et des spécialistes de la question pour l'enseignement supérieur (Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes de l'enseignement supérieur).

Cinq engagements ont été pris par l'école d'ingénieur pour la rentrée 2021 :

1. Lutte contre la précarité menstruelle avec installation de distributeurs à disposition des étudiantes et salariées de protections bio et gratuites.
2. Mise en place d'un dispositif de signalement violences sexistes et sexuelles / harcèlements / discriminations (formation des étudiant.es et salarié.es, enquêtes au sein du groupe, sensibilisation, accompagnement médical, psy et juridique, communication.
3. Signature de la charte en lien avec les écoles de management et ingénieurs
4. Création d'un club de femmes ingénieures
5. Un dernier engagement demandé aux étudiant.es et salarié.es

L'école est aussi engagée depuis de nombreuses années dans la promotion des métiers du numérique auprès des jeunes femmes. Le milieu de l'informatique étant majoritairement composé d'hommes, l'idée est de faire découvrir ce domaine pour susciter l'intérêt auprès des filles dès le collège et le lycée dans le cadre des orientations. L'école souhaite montrer que l'informatique est un domaine accessible et très varié.

### Scolarisation selon l'âge et le genre en 2017

|                       | Ensemble      | Population scolarisée | Part de la population scolarisée en % |        |        |
|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------------------------------|--------|--------|
|                       |               |                       | Ensemble                              | Hommes | Femmes |
| <b>18 à 24 ans</b>    | <b>6 827</b>  | 4 440                 | 65,0                                  | 63,8   | 66,5   |
| <b>25 à 29 ans</b>    | <b>5 581</b>  | 1 058                 | 18,9                                  | 19,6   | 18,3   |
| <b>30 ans ou plus</b> | <b>36 535</b> | 871                   | 2,4                                   | 2,4    | 2,4    |

### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le genre en 2017

|   | Ensemble | Hommes | Femmes      |
|---|----------|--------|-------------|
| Population non scolarisée de 15 ans ou plus                             | 42 644   | 20 786 | 21 857      |
| <b>Part des titulaires en %</b>   |          |        |             |
| <b>Aucun diplôme ou certificat d'études primaires</b>                   | 26,9     | 26,5   | <b>27,4</b> |
| <b>BEPC, brevet des collèges, DNB</b>                                   | 4,8      | 4,7    | 4,9         |
| <b>CAP, BEP ou équivalent</b>   | 15,4     | 16,7   | 14,2        |
| <b>Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent</b>                 | 15,4     | 15,8   | 14,9        |
| <b>Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2</b>            | 9,5      | 9,1    | 9,8         |
| <b>Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4</b> | 10,7     | 9,0    | <b>12,3</b> |
| <b>Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus</b>    | 17,4     | 18,2   | <b>16,6</b> |

Il semble utile d'analyser le pourcentage plus élevés de femmes non-scolarisés et non-diplômés et d'en déterminer les causes afin d'inverser la tendance pour les années à venir.

### La précarité des étudiant.es

Organisées au sein des maisons de quartier de janvier à juin, le dispositif des distributions alimentaires en 2021 a associé une dizaine d'associations d'Ivry qui participent à l'approvisionnement et à la distribution.

Dès le départ, 120 étudiant.es en ont bénéficié et dans les dernières semaines, ce nombre a augmenté. Depuis le début, 600 étudiant.es sont passé.es au moins une fois à la distribution alimentaire avec un nombre égal de jeunes femmes et de jeunes hommes.

### **(6) Poursuite du travail sur le bâti scolaire : cour d'école non-genrée, mobilier, toilettes**

Il y a également une poursuite du travail sur le bâti scolaire, ainsi le critère de genre a été intégré au cahier des charges de la construction des nouveaux groupes scolaires, notamment pour l'aménagement des cours d'école, à commencer par l'école Anne Sylvestre, dont la livraison est prévue en 2022.

Dans la continuité du projet d'aménagement des toilettes collectives dans les écoles, une étude a été réalisée pour la réfection des sanitaires élémentaire de l'école Maurice Thorez d'un montant de 120 000 €.

D'autres réhabilitations sont prévues, notamment pour les sanitaires des écoles Thorez, et Makarenko.

Une réflexion a également été engagée quant au choix du mobilier scolaire. Pour le groupe scolaire Anne Sylvestre, le choix s'est porté sur des coloris non-genrés.

Nous pouvons aussi noter un accroissement du nombre de femmes parmi les noms d'écoles : aujourd'hui, 7 écoles ou groupes scolaires sur 29 portent des noms de femmes.

### **(7) Fonctionnement ATSL et Projet éducatif des accueils de loisirs**

L'axe égalité femmes-hommes est travaillé au niveau de la constitution des équipes d'animation en veillant à un équilibre et à la mixité.

Le service envisage de proposer ce thème au collectif pour que des formations soient proposées via le catalogue du Centre de Ressources « le Petit Robespierre ».

Concernant les déclinaisons filles / garçons, cela est porté dans les pratiques quotidiennes avec, par exemple, un accès libre aux coins dînettes / bébés chez les petit.es, jeux sportifs de ballon avec une mixité filles-garçons mais aussi avec une mixité des âges.

Dans le cadre de la conduite de projet, les jeux et activités proposés sont neutres pour favoriser la mixité au sein des groupes, de même, l'espace de la cour de récréation est pensé pour inviter les enfants à participer à des jeux collectifs, de coopération. Les jeux de ballons peuvent être mis de côté sur certains temps au profit d'autres activités, comme le tir à l'arc, le double Dutch...

Plusieurs sites organisent des « Quoi de neuf » (discussions guidées enfants/animateurs et animatrices) ou des conseils d'enfants organisés sur le temps calme, qui peuvent aborder cette thématique si une difficulté est évoquée (ex : H. Barbusse, G. Môquet).

## **5. LA DIRECTION DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ACTION CITOYENNE**

### ***a) LE RÉSEAU DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES***

Le réseau ivryen de lutte contre les violences à l'égard des femmes est constitué de professionnel.les de terrain régulièrement sollicité.es par des victimes de violences. Ces professionnel.les de la Ville, du Département, de l'Etat ou du monde associatif sont issu.es des domaines de la santé, du social, de la police, de la justice, etc.

L'animation et la coordination du réseau permet de développer une expertise pour repérer, informer et orienter les victimes et d'améliorer l'accompagnement global des victimes.

En 2021, le réseau s'est organisé de la manière suivante :

- Réunions pour échanger des bonnes pratiques et prendre des décisions autour d'un ordre du jour et d'analyses de situations complexes,
- Coordination du suivi de situations de violences au sein du couple et de la famille,
- Actualisation et diffusion des plaquettes d'orientation des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, l'une à destination du grand public, l'autre à destination des professionnel.les ; mise à jour des dispositifs actif pendant le confinement,
- Rencontre annuelle sur l'information et l'orientation des victimes de violences à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre).

#### ***(1) Continuité des permanences pour les victimes de violences conjugales au Centre commercial Quais d'Ivry***

En avril, pour répondre à l'explosion des violences pendant le confinement et à une proposition du Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce réseau de professionnel.les a rendu possible la mise en place du dispositif des permanences pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales au Centre commercial Quais d'Ivry, sous l'impulsion de la déléguée

départementale aux droits des femmes (service déconcentré de l'Etat), de la Direction du centre commercial et du Secteur Lutte contre toutes les discriminations de la Ville.

Ces permanences ont eu lieu une après-midi par semaine, en présence d'un binôme de professionnelles composé d'une juriste du CIDFF 94 (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) ou de l'APCARS (Bureau d'aide aux victimes du Tribunal de Créteil) et d'une conseillère conjugale de l'APCE 94 (Association Pour le Couple et l'Enfant), trois associations membres ou proches du réseau. D'avril à décembre 2020, ce dispositif a permis l'accompagnement d'une soixantaine de femmes et de leur(s) enfant(s) et de plusieurs mises en sécurité par Tremplin, 94.

La chargée de mission Droits et des femmes et Lutte contre toutes les discriminations a été invitée par le Centre Hubertine Auclert dans le cadre d'un échange de bonnes pratiques autour de l'impact du confinement sur les violences conjugales. En effet, le Centre commercial Quais d'Ivry a été une porte d'entrée inédite vers des parcours de sortie des violences. En mai 2020, Marlène Schiappa, alors Secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, a visité les permanences au centre commercial. En effet, fort de sa réussite, c'est le seul dispositif de ce type qui a été pérennisé au moment du déconfinement, jusqu'en décembre 2021.

### ***(a) Formation sur les cyberviolences conjugales dans le cadre du 25 novembre***

Lors de la réunion de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales du vendredi 10 septembre 2021, les membres du réseau ont choisi d'aborder la thématique des cyberviolences conjugales pour une formation à destination des professionnel.les à l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

D'après le rapport cyber violences conjugales de 2018 du centre Hubertine Auclert<sup>7</sup>, 97 % des professionnel.les spécialisé.es dans les violences conjugales ont déjà reçu des victimes de cyberviolences.

Les agresseurs utilisent le plus souvent le téléphone portable connecté (82%), mais aussi les réseaux sociaux (82%), et moins fréquemment les mails (52%) et le GPS (29%), 78% des femmes victimes de violences conjugales interrogées ont reçu des SMS d'harcèlement, 39% ont vu des photos intimes diffusées par leur partenaire ou ex sans leur accord, et 17% ont été tracées à l'aide d'un GPS par leur partenaire ou ex.

D'après la vigie de l'observatoire de Centre Hubertine Auclert, Apple a par exemple mis sur le marché un nouveau gadget : l'Airtag. Ce tout petit dispositif de la taille d'une pile de montre se fixe et permet de géo-localiser ses objets perdus en se connectant à une application. Cet outil certes

---

<sup>7</sup> Centre Hubertine Auclert. Rapport cyberviolences conjugales, recherche action menée auprès de femmes victimes de violences conjugales et des professionnel.es les accompagnant, 2018, <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/la-vigie-de-l-observatoire-les-nouveaux-dispositifs-de-localisation-et-les-risques-d>

ingénieux, peut facilement être détourné et être utilisé contre les victimes pour les surveiller et les géo-localiser.

## FOCUS SUR LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

### **DONNÉES SUR LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES A IVRY-SUR-SEINE**

#### **Données du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles**

En 2020, 72 infractions ont été commises dans un cadre conjugal. Ainsi le nombre de situations de violences conjugales a également fortement augmenté puisque nous retrouvons 49 victimes en 2019 et 32 en 2018.

Ces violences revêtent plusieurs formes :

- 52 cas de violences physiques,
- 61 cas de violences psychologiques/verbales,
- 5 cas de viols,
- 2 cas d'autres agressions sexuelles,
- 20 cas de violence économique,
- 14 cas de harcèlement,
- 42 cas de menaces et injures,
- 7 vols de papiers,
- 2 cas de cyberviolences.

#### **Données du Service Habitat**

Selon les données du service habitat, 85 femmes ont exprimés un motif de violences familiales sur leur demande de logement social.

#### **Données du Commissariat d'Ivry-sur-Seine**

Sur l'année 2018, le Commissariat a recensé 321 plaintes pour violences conjugales.

## ***b) L'INTÉGRATION DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES DANS LE CADRE DU CLSPD***

Depuis 2016, l'axe des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales est l'un des quatre axes de travail du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Cet axe est également travaillé par le Secteur Médiation dans le cadre du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Pendant ses interventions dans l'espace public et en milieu scolaire, le Secteur Médiation veille à sensibiliser les Ivryen.nes à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences, avec notamment des interventions dans les établissements scolaires – de la primaire au lycée – où la place des femmes dans l'espace public et/ou dans la société est très souvent abordée. Un groupe de parole pour les filles (10 participantes au Collège Wallon) a été mis en place dans un collège pour échanger autour des problématiques liées à leur genre (tenues vestimentaires, accès au sport etc.).

Ce secteur a continué le travail amorcé pendant les confinements tel que le suivi de situations de violences conjugales et intrafamiliales et l'orientation des victimes vers la permanence pour les victimes de violences conjugales du Centre commercial Quais d'Ivry.

La présence d'agent.es en uniforme sur l'espace public (médiateurs et médiatrices, ASVP, agent.es de proximité) peut contribuer à réduire le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes dans l'espace public et donc à rééquilibrer l'occupation de l'espace public entre femmes et hommes.

Ivry est l'une des premières villes à mettre en place l'application Garde ton Corps-UMAY. Dotée d'un système de géolocalisation, celle-ci vise à sécuriser les déplacements extérieurs en signalant facilement un danger éventuel à des contacts de confiance.

Elle indique aussi des « safe places », lieux sécurisés proches. Une trentaine d'entre eux ont déjà été répertoriés sur la commune, allant de la pharmacie au supermarché en passant par le restaurant ou les services publics.

Une sensibilisation à l'utilisation et à l'usage de l'application a eu lieu dans les Maisons municipales de quartier et l'ensemble des équipes du service Prévention et lutte contre les incivilités a été formée.

## ***c) LES ACTIONS DANS LE CADRE DU SECTEUR DROITS DES FEMMES ET LUTTE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS***

En 2021, les actions du secteur en faveur se sont concentrées autour des axes suivants :

1. La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales
2. L'évaluation du Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes (2018-2020) et la préparation du prochain Plan d'actions

3. L'organisation d'initiatives autour de la Journée internationale pour les droits des femmes (8 mars) et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) en partenariat avec les services municipaux et les associations
4. L'appui aux droits des résident.es étranger.es
5. La lutte contre les LGBT+phobies, autour de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (17 mai)
6. Le partenariat avec la Coordination linguistique

### ***(a) Lutte contre les violences faites aux femmes***

Le Secteur Droits des Femmes et Lutte contre toutes les discriminations a animé et coordonné le réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales évoqué précédemment avec pour objectifs de permettre aux professionnel.les de terrain de diffuser leur expertise à Ivry, de développer une connaissance fine de la problématique sur le territoire pour y apporter les réponses les plus adéquates, d'encourager les partenariats nécessaires à l'accompagnement des victimes et de soutenir les professionnel.les qui accompagnent les victimes.

### ***(b) Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes***

En 2021, le secteur a évalué le Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes 2018-2020 en partenariat avec le Cabinet d'expertes Egaé. Afin de dresser un bilan du plan, le groupe Egaé a proposé la méthodologie suivante :



Cette évaluation doit permettre d'analyser et/ou d'identifier :



### **(c) Les événements autour du 8 mars**

Dans le cadre de la Journée internationale pour les droits des femmes, plusieurs initiatives ont été organisées, coordonnées par le Secteur Droits des femmes et Lutte contre toutes les discriminations :

- Groupe de parole : organisation de deux séances par groupes avec l'équipe de psychologues de l'association TAM (Thérapies Arts et Médiations)
- Permanence d'écoute individuelle et d'orientation proposées par l'équipe de psychologues de l'association TAM (Thérapies Arts et Médiations).
- Diffusion sonore de textes militants et féministes choisis par des femmes et des artistes du quartier depuis la vitrine du Théâtre El Duende. Cette initiative a été proposée par l'Association 1er Acte, en partenariat avec la Maison municipale de quartier Petit-Ivry.
- Projection-débat autour du reportage « Égypte : danser contre la censure » de Camille Bibette dans le cadre du projet « Nous, Cléopâtre » conduit par l'Ensemble Al-Alima au sein de la Maison municipale de quartier Ivry-Port.
- Présentation de l'atelier photographique « regards sur Ivry-Port » mené par Hortense Soichet avec les femmes de la Maison municipale de quartier Ivry-Port et échange avec le public en ligne.
- Exposition « L'égalité c'est mon genre ! » proposée par la Maison municipale de quartier centre-ville Gagarine
- Exposition sur les violences conjugales « Cassandre et le Minotaure : renaître après les violences conjugales »
- Femmes solidaires : Inauguration virtuelle de la Maison des Femmes
- Diffusion du micro-trottoir autour du thème « être une femme en 2021 » par la Parenthèse accompagné d'un visuel (partenariat avec Ne Rougissez Pas) sur les réseaux sociaux pour le 8 mars.
- Ne Rougissez Pas : « Droits, corps et lutte des femmes », exposition-ateliers dédié aux droits, aux corps et aux luttes des femmes autour d'affiches, d'un espace numérique, de documentation et de temps d'ateliers créatifs et ludiques.

### ***(d) Les événements dans le cadre du 25 novembre***

La Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes (le 25 novembre) s'est articulée autour des cyberviolences. En effet, c'est un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur :

- 9 femmes victimes de violences conjugales sur 10 ont subi des cyberviolences de la part de leur partenaire (ou ex) ;
- 8 femmes sur 10 déclarent que leur partenaire (ou ex) a exigé qu'elles soient joignables en permanence ;
- 34 % des femmes séparées ayant des enfants à charge déclarent avoir subi des violences via les communications de leurs enfants<sup>8</sup>.

De plus, nous pouvons noter une plus grande participation au fil des années des services municipaux, des associations et des partenaires institutionnels aux événements autour du 25 novembre :

- 25 novembre 2018 (5 services, 2 associations, 1 partenaire institutionnel) ;
- 25 novembre 2019 (6 services, 1 association et 1 syndicat) ;
- 25 novembre 2020 (6 services, 8 associations, 3 partenaires institutionnels) ;
- 25 novembre 2021 (9 services, 6 associations, 4 partenaires institutionnels).

### ***(e) Le partenariat avec la Coordination linguistique***

La coordination linguistique intègre la réflexion de lutte contre les discriminations et d'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, l'apprentissage du français est un vecteur d'émancipation qui concerne de nombreuses Ivryennes. Les objectifs de cet apprentissage sont la reprise d'études, l'accès à des formations professionnelles, l'insertion socio-professionnelle et l'accompagnement socio-éducatif (l'éducation des enfants).

La fréquentation des dispositifs de la coordination linguistique a été perturbée par la crise sanitaire, les cours de français n'ayant pas eu lieu de mars à septembre 2020.

Néanmoins, une très grande majorité de femmes a été constatée dans les dispositifs de formations linguistiques en lien avec l'éducation des enfants, comme Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants, l'Association Laïque Ivryenne pour une Zone d'Excellence Pédagogique et l'Association pour l'Eveil Parents Enfants.

De la même façon, les femmes sont les seules à déclarer ne pas pouvoir assister aux ateliers de français faute de mode de garde. Pour répondre à ce facteur d'inégalité entre les femmes et les hommes, le dispositif de la garderie éphémère a été mis en place à la Maison municipale de quartier Ivry-Port de septembre à décembre 2020. Il s'agit d'une solution d'accueil collectif de jeunes enfants, en âge de la marche et jusqu'à 4 ans, deux matinées par semaine. Son objectif est de libérer du temps pour les cours de français et les démarches administratives. Des places d'urgence sont réservées aux enfants des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

---

<sup>8</sup> Voir le rapport sur les cyber-violences conjugales : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/rapport-sur-les-cyberviolences-conjugales>

En parallèle, un atelier socio-linguistique (ASL) pré-emploi a été mis en place pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes voulant s'améliorer en français. Cet atelier a été développé en partenariat avec la coordination linguistique, les structures d'insertions professionnelles d'Ivry-sur-Seine et l'association Première Urgence Internationale.

Le dispositif de Garderie éphémère a été en 2021 étendu à la maison municipale de quartier Petit-Ivry. En parallèle, ont été mis en place des ateliers de soutien à la parentalité, sur la santé et l'égalité femmes-hommes pour les parents qui souhaitent y participer.

Une expérimentation d'ASL autour des questions de la maternité « Ma grossesse en Ile-de-France » a été organisée en lien avec le réseau Solipam au mois de mai. Des femmes en hébergement d'urgence ont pu bénéficier de 16 séances construites avec des professionnel.les de santé sur des questions aussi bien médicales que sociales.

Par ailleurs, les responsables associatifs/les responsables associatives (bénévoles ou salarié.es) en charge de l'apprentissage du français sont en grande majorité des femmes et 90% des bénévoles sont des femmes.

## **d) LES ACTIONS DANS LE CADRE DES MAISONS MUNICIPALES DE QUARTIERS**

Les Maisons de quartier agissent pour l'égalité femmes-hommes à travers des actions spécifiques (8 mars, 25 novembre), mais aussi par des animations socio-culturelles qui luttent tout au long de l'année contre l'isolement et les violences.

En 2021, les Maisons de quartier ont été fermées pendant les périodes de confinement, ce qui a fortement réduit leurs activités auprès des Ivryen.nes. Cependant, elles ont joué un rôle de renfort et de relais majeur, notamment en assurant la distribution de colis alimentaires et en signalant des situations d'urgence. Un véritable mouvement de solidarité s'est construit autour des Maisons de quartier pour informer, aider et accompagner les plus fragiles.

D'une manière générale, toutes les Maisons de quartier font le constat d'une très forte fréquentation de femmes. Par conséquent, elles créent une certaine solidarité entre les femmes, ce qui peut favoriser l'égalité à travers des groupes de paroles et de la sensibilisation. Par exemple, toutes les Maisons de quartier proposent des activités en lien avec la lutte contre les discriminations et de la documentation sur les violences faites aux femmes. De même, certaines référentes familles font partie du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

La surreprésentation des femmes au sein des Maisons de quartier questionne toutefois l'absence de mixité concernant la prise en charge de la vie de famille et de la vie de quartier. Pour ne pas réactiver des stéréotypes de genre et aller vers une égalité réelle, les Maisons de quartier cherchent à redéfinir la place des hommes et des pères de famille au sein de leurs animations socio-culturelles. Pourtant, les interactions entre la sphère privée et la sphère publique qui se jouent dans les Maisons

de quartier sont encore marquées par une répartition des rôles genrés. Les référentes familles sont toutes des femmes, ce qui prouve l'ancrage des femmes dans la sphère familiale dans les mentalités. De la même manière, les bénévoles qui s'investissent le plus dans la vie des quartiers sont souvent des femmes.

Si la fréquentation genrée précise de chaque activité n'est pas connue à ce jour, les animations regroupent plus de femmes que d'hommes. A travers des temps d'échange entre femmes, ces activités rompent avec l'isolement en créant de la solidarité et du lien entre elles.

Les Espaces Publics Internet (EPI) constituent une exception dans toutes les maisons de quartier car ils sont majoritairement fréquentés par des hommes.

## **(a) Maison de quartier Petit-Ivry**

### **(i) Composition des usagè.res**

En 2020, la Maison de quartier du Petit-Ivry dénombre 2875 inscrit.es, sans distinction de genre. Toutefois, les femmes fréquentent beaucoup plus la Maison de quartier que les hommes.

#### **Répartition femmes-hommes et filles-garçons parmi les usagè.res en 2021**

| Femmes | Hommes |
|--------|--------|
| 1568   | 1307   |

Autres données genrées :

- Accompagnement pour les démarches administratives : 1 juriste et 7 écrivain.es publics (6 femmes et 1 homme) ont reçus 263 personnes (98 femmes et 165 hommes)
- Bénévoles de la maison de quartier : 6 femmes
- Accueil jeunesse 11-17 ans : 35 filles et 39 garçons encadré.es par deux animateurs/animatrices (1 femme et 1 homme)
- Equipe des sports : 4 hommes (gardien et agents techniques)
- Familles bénéficiant de l'aide alimentaire : 54 familles du quartier ont bénéficié cette année de paniers alimentaires proposés par le C.A.D.I Solidaire. 48 femmes et 6 hommes se sont présenté.es pour les récupérer.
- Permanences de suivi social et temps d'écoute et de soutien : Bla Bla Thé (24 femmes)
- Le corps des femmes, cycle de cafés discussion et ateliers créatifs avec l'association Ne Rougissez pas (19, 22 et 29 mars) avec 10 participantes

### **(ii) Projets en faveur de l'égalité femmes-hommes**

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la maison de quartier avec les associations TAM et Cui&Cou ont proposé des permanences d'écoute les vendredi 5 et 19 mars et un groupe de parole le 9 mars. 15 femmes et 1 homme y ont participé.

Les ateliers de soutien à la parentalité, sur la santé et l'égalité femmes-hommes ont commencé à être mis en place au mois d'octobre.

Plusieurs associations animent des activités à la maison de quartier :

- Cui\$Cou : 25 femmes participent régulièrement aux ateliers de couture et cuisine. Très investies pendant la période du COVID avec la couture solidaire pour les étudiant.es et les repas pour les maraudes.
- Les tambours d'Ivry : un atelier proposé les vendredis avec une participation régulière de 20 personnes dont 3 hommes et 17 femmes.
- Proximité : tous les mercredis et jeudis des binômes d'élèves et tuteurs/tutrices se retrouvent pour du soutien scolaire : 22 Filles et 27 garçons accompagné.es par 23 marraines et 27 parrains.
- Collectif tennis de table : 3 femmes et 2 hommes.

## ***(b) Maison de quartier Centre-ville Gagarine***

### ***(i) Composition des usagè.res***

70% environ de femmes fréquentent la Maison de quartier contre seulement 30% d'hommes dont la fréquentation est moins régulière, essentiellement ils sont présents lors d'évènements, sorties, ou activités sportives.

Pour l'ensemble des activités on constate une fréquentation de près d'environ 90% de femmes contre seulement 10% d'hommes. Pour les enfants c'est plus nuancé avec 60% de filles et 40% de garçons.

Concernant les intervenant.es et bénévoles de la maison de quartier, on dénombre 80% femmes et 20% hommes.

### ***(ii) Projets en faveur de l'égalité femmes-hommes***

Des ateliers self défense ont été organisé sur la période de l'été 2021 (3 ateliers avec l'association Octogone- présence en cumulé 9 femmes). Cette action s'est poursuivie avec des ateliers mensuels self défense en direction des femmes (8 femmes inscrites).

Les ateliers sport pour elles ont été relancés afin de permettre l'accès au sport d'un public plus éloigné à l'activité sportive (11 participantes).

Pour la Journée internationale des droits des femmes, une exposition du Centre Hubertine Auclert a été présentée. Autour de cette exposition, un échange avec les membres de l'association ivryenne Femmes solidaires et rencontre avec un groupe de jeunes fréquentant l'antenne jeunesse ont été organisé.

L'équipe de la maison de quartier a également réalisé une vidéo témoignage (micro-trottoir). Cette vidéo a été par la suite mise en ligne sur la page Facebook de la Maison de quartier. Ces initiatives ont permis de réunir 30 personnes (25 femmes 5 hommes / 22 adultes et 8 adolescent.es).

Une réunion d'information orientation avec l'association Création Omnivores sur le lancement d'une formation à destination des femmes souhaitent entreprendre un projet professionnel ou de création d'entreprise a également été organisée.

L'équipe de la maison de quartier a également été sensibilisée sur l'application Garde ton corps – UMay qui lutte notamment contre le harcèlement de rue. La maison de quartier a été identifiée comme « safe place ». Un temps de formation sera également proposé aux agent.es et bénévoles écrivains publics / écrivaines publiques en décembre 2021 ou en janvier 2022.

4 membres sur les 6 que compte l'équipe ont bénéficié d'un temps de sensibilisation sur les violences intrafamiliales, la référente famille a participé à plusieurs temps de formation et sensibilisation au cours de sa carrière. La référente famille participe également au réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Une affiche du 3919 et des plaquettes d'orientation relatives à la lutte contre les violences conjugales sont présentes dans les locaux de la maison de quartier. Une affiche du Centre Hubertine Auclert est également présente dans le bureau de la référente famille.

## REMARQUES

La Maison de quartier Petit-Ivry arrive presque à une parité parmi ses usager.ers alors que la Maison de quartier Centre-ville Gagarine comptabilise 70% de femmes parmi ses usager.ers. Nous pouvons nous questionner sur ce qui explique cette différence genrée.

### **(c) *Maison de quartier Ivry-Port***

#### **(i) *Projets en faveur de l'égalité femmes-hommes***

La maison de quartier a travaillé avec la Cie de danse « La colombe enragée » autour d'une création abordant la question de la place des femmes dans l'espace public. Ce projet a donné lieu à 5 semaines de résidence entre avril et octobre, la participation de 9 femmes dont 4 qui ont participé au spectacle du 9 octobre sur l'espace public, dans le quartier Ivry-Port.

Un projet autour du livre s'est construit avec le collectif Ne Rougissez Pas ! autour de portrait de femmes, de rencontres culturelles avec différents lieux culturels / artistes et de la fabrication d'un Almanach. La présentation de cet almanach aura d'ailleurs lieu le 9 décembre 2021 à la librairie Envie de Lire.

Deux séjours ont également été mis en place durant l'été. Le premier au festival d'Avignon en partenariat avec le théâtre Antoine Vitez et la maison de quartier Gagarine. 7 habitant.es du quartier Ivry-Port ont participé à ce séjour, dont 6 femmes.

Le deuxième séjour s'est construit pour des familles à Hery-sur-Ugine. Ce séjour a permis à une vingtaine d'habitant.es (enfants compris) de partir en vacances, très majoritairement des femmes.

Un collectif de mamans du quartier s'est organisé pour récolter des fonds leur permettant de financer leurs activités durant ce séjour. Ce collectif s'organise de plus en plus depuis septembre avec des ventes de repas régulières en partenariat avec l'association de l'Étal solidaire.

Le projet de danse orientale avec l'association Ensemble Al-Alima se poursuit.

## ***(d) Maison de quartier Monmousseau***

### ***(i) Composition des usagè.res***

Les femmes participent majoritairement aux actions mises en place, soit environ 90%. Les activités sportives et scolaires ont permis d'attirer quelques pères. Les grands événements comme les fêtes (Halloween, spectacles...) favorisent aussi la venue des pères avec leurs enfants, plus particulièrement les samedis, ou en soirée.

Les demandes pour les rendez-vous avec des écrivains publics / écrivaines publiques concernent autant les femmes que les hommes.

### ***(ii) Projets en faveur de l'égalité femmes-hommes***

Nous pouvons observer un soutien envers les femmes du foyer Adoma, victimes de harcèlement et de violences, notamment dans l'accompagnement dans leurs démarches administratives (logement...). Une marche solidaire fût organisée le 30 janvier 2021, ainsi que la création de scénettes pour dénoncer les violences subies dans leur vie quotidienne (2 représentations).

La maison de quartier a également constituée un groupe avec des réunions mensuelles afin d'organiser un séjour aux Mathes, avec des propositions de sortie en base de loisirs et des moments bien-être et esthétique, mis en place avec l'association les Belles Mijoteuses. 8 familles ont pu participer, dont 3 familles monoparentales. Ce sont uniquement les mères qui ont participé à ce séjour.

De plus, deux mini séjours ont été mis en place en juillet pour des familles monoparentales. 8 familles ont pu participer. La maison de quartier permet également à une douzaine de femmes de pratiquer une activité physique (danse fitness et renforcement musculaire).

La maison de quartier s'investie aussi lors des Journées internationales comme le 8 mars et le 25 novembre :

- 8 mars 2021 : Proposition d'un direct sur Facebook avec la Médiathèque pour présenter des ouvrages en lien avec les droits des femmes (événement adapté pour la crise sanitaire).

- 25 novembre 2021 : une journée proposant un atelier de cardio boxe thaï et d'initiation au Qigong pour faire face à ses émotions, se défouler, se recentrer. En partenariat avec l'association Fit Girls et le Centre commercial Quais d'Ivry. Un repas est proposé le soir avec une courte vidéo sur le harcèlement de rue pour embrayer vers des échanges sur le sujet et présenter l'application Garde ton Corps – UMay. La structure a été désignée comme lieu d'accueil pour les femmes victimes d'harcèlement de rue ou de violences par l'application.

## **e) LES ACTIONS DANS LE CADRE DES COMITÉS DE QUARTIER**

Dans le cadre de l'initiative « A Ivry, pour le Climat, on agit ! » et de la première édition de la Conférence Climat lancée le 9 juin 2021, deux animatrices se sont déplacées dans Ivry avec la caravane citoyenne afin de donner de la visibilité à la démarche municipale pour le climat et de solliciter la participation citoyenne du plus grand nombre.

Durant la période estivale, la caravane citoyenne est allée à la rencontre de plus de 400 habitant.es et a permis de récolter plus de 45 propositions qui ont été discutées en groupe de travail thématiques dès le 20 septembre.

On aura pu constater une répartition globalement égalitaire, même si on dénombre plus de femmes que d'hommes intéressé.es par la démarche.

Les référent.es de quartier utilisent l'écriture inclusive dans leurs supports de communication externe et jouent un rôle majeur de relais pour transmettre aux habitant.es des comités de quartier les informations relatives aux initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations proposées par les services municipaux, notamment celles du Secteur Droits des Femmes et Lutte contre toutes les discriminations.

### **Répartition femmes/hommes lors des réunions des comités de quartier**

#### Quartier Monmousseau-Vérollot / Marat-Parmentier

- Comité de quartier Monmousseau-Vérollot du 26 juin 2021 : 27 participant.es dont 14 femmes

#### Quartier Petit-Ivry/ Ivry-Port

- Marche sensible concertation pour le quartier Pierre et Marie Curie – 27 janvier : 9 participant.es dont 4 femmes
- Comité du Petit-Ivry – 5 mai : 25 participant.es dont 15 femmes
- Réunion de travail sur le thème des jardins partagés – 27 mai : 7 participant.es dont 3 femmes
- Comité de quartier Ivry-Port – 9 avril : 24 participant.es dont 12 femmes
- Comité de quartier Ivry-Port – atelier sur les Berges de Seine – 31 mai : 15 participant.es dont 4 femmes

#### Quartier Centre-Ville / Louis Bertrand

- Atelier du comité de quartier Centre-ville (thématisé « compostage collectif ») – 9 juin : 10 habitant.es dont 6 femmes
- Atelier montage d'un composteur de quartier (Louis-Bertrand) – 5 mai : 12 habitant.es dont 10 femmes
- Comité de quartier Louis-Bertrand – 24 juin : 22 participant.es dont 12 femmes

## **f) LES ACTIONS SPÉCIFIQUES DE L'ESPACE GÉRARD PHILIPPE**

En 2021, l'Espace Gérard Philippe (EPG) a été fermé tout le premier semestre et n'a ouvert qu'à partir du 14 juin pour l'inauguration de l'exposition *Trajectoires* à destination de tout public.

Pour cette exposition que nous avons accueilli jusqu'en août 2021, 235 personnes, sans distinction de genre ainsi que 2 classes (35 enfants), 5 groupes de centre de loisirs (98 enfants) et un groupe d'adultes en formation (7 hommes).

L'accès aux classes a été fortement restreint du fait de l'ouverture tardive sur l'année scolaire, du calendrier des activités déjà bouclé sur les temps scolaires et périscolaires ainsi que du seuil de fréquentation limitée à 20 personnes dans l'espace. L'espace Gérard Philippe a presque accueilli autant de garçons que de filles dans le cadre de l'accueil de ces groupes scolaires.

Le reste, des visiteurs/visiteuses libres (20 hommes et 25 femmes) sans compter les personnes présentes lors de l'inauguration (50 personnes tous genres confondus). La fréquentation en terme de genre est assez homogène dans cet espace.

La longue période de fermeture a impacté la fréquentation de l'EGP, mais aussi ses possibilités de proposer des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

A partir du 6 septembre 2021, deux expositions sur l'eau, une de coordination Eau Ile-de-France et une autre du T12, en vue de la votation citoyenne du retour en régie publique de l'eau ont été présentées au sein de l'espace Gérard Philippe.

Ces expositions ont accueilli 64 personnes : 41 personnes (20 femmes et 21 hommes) lors de l'inauguration, puis 23 personnes sur les 2 semaines suivantes (17 femmes et 6 hommes).

Entre le 20 septembre et le 20 Octobre, vont avoir lieu 7 ateliers / groupes de travail thématiques en rapport avec la Conférence Climat.

- Lundi 20 septembre : Ecologie et féminisme (groupe proposé par des associations féministes ivryennes) - 32 femmes et 13 hommes
- Lundi 27 Septembre : Se déplacer – Mobilités et aménagements - 16 femmes et 24 hommes
- Mercredi 29 septembre : Economiser – Mix énergétique et rénovation thermique - 10 femmes et 15 hommes
- Mercredi 6 octobre : Réduire – Réemploi, recyclage et déchets- 29 femmes et 24 hommes
- Lundi 18 octobre : Se nourrir – Alimentation de qualité et accessible à tout.es
- Mardi 19 octobre : Cohabiter – Biodiversité, nature et eau en ville

- Mercredi 20 octobre : Agir et accueillir – Réfugié.es climatiques
- Mercredi 24 Novembre : Produire local – Agriculture urbaine et Petite serre à la Maison municipale de quartier Centre-Ville Gagarine

15 femmes et 12 hommes ont participé aux réunions préparatoires pour les 6 premiers groupes de travail.

Le 8 octobre, 21 personnes (16 femmes et 8 hommes + dont 3 intervenant.es 1 femme et 2 hommes) ont été accueilli.es pour un atelier de sensibilisation au zéro déchet à destination des agents communaux/agentes communales.

Il est également important de noter que l'écriture inclusive était présente dans les diverses expositions et contenus des expositions et que des documents relatifs à l'égalité femmes-hommes étaient à la disposition du public à l'accueil.

Le choix des intervenant.es a été fait en fonction des spécificités de chacun.e.

Nous avons également à disposition dans l'espace et dans les locaux de l'EGP le violentomètre<sup>9</sup> en évidence, un outil pour « mesurer » si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences.

### #Jamais sans elles

Dans le cadre de l'organisation de l'action « Pour le climat, à Ivry on agit ! », le service Espace Gérard Philippe contribue en partie à la programmation associée des prises de paroles, des invité.es lors des ateliers et des intervenant.es lors des conférences se déroulant au sein de son espace.

Suite au lancement de l'action en juin, plusieurs voix de femmes et citoyennes ivryennes dont l'association Femmes Solidaires ont regretté l'absence de femmes sur scène et mis en avant et le fait que l'invisibilisation des femmes dans les gestes écologiques et militants allait à l'encontre de l'engagement #Jamaissanselles.

Suite à cette interpellation, l'équipe de l'Espace Gérard Philippe a ajusté le mode de fonctionnement de la programmation au sein de l'espace :

- La création d'un groupe de travail « Ecologie et féminismes » permettant de récolter des propositions spécifiques afin de rendre visible et automatique l'intégration de problématiques féministes dans la construction des propositions à venir
- La considération de la parité des intervenant.es dans les prochaines rencontres

Il est également important de noter que l'écriture inclusive était présente dans les diverses expositions et contenus des expositions et que des documents relatifs à l'égalité femmes-hommes étaient à la disposition du public à l'accueil.

---

<sup>9</sup> Disponible sur le site de la Ville en plusieurs langues : <https://www.ivry94.fr/1990/journee-internationale-pour-l-elimination-de-la-violence-a-l-egard-des-femmes.htm>

## ***g) LA VIE ASSOCIATIVE***

La défense de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un critère dans l'attribution des subventions municipales aux associations. Cependant, plusieurs associations ont mis en place des actions directes en faveur de l'égalité en 2021.

La vie associative en faveur de l'égalité femmes-hommes repose sur le travail en relais et en réseau d'associations dédiées à cette cause sur le territoire ivryen, principalement Femmes Solidaires, mais aussi le Collectif Ne Rougissez Pas !, La Parenthèse, le CIDFF 94 et Ikembere.

Selon les données du service partenariat vie associative, parmi les membres des bureaux des différentes associations, nous recensons 793 hommes et 750 femmes, soit respectivement 51% d'hommes et 49% de femmes, ce qui correspond à peu près à une parité parfaite. Toutefois, si l'on recense les personnes qui président les associations, nous relevons 60% d'hommes contre 40% de femmes aux postes de responsabilités.

## **6. LA DIRECTION DU CCAS ET DE LA SANTÉ**

### ***a) LES POLITIQUES DU CCAS***

#### ***(1) Secteur action sociale***

Le secteur action sociale s'adresse à tous/toutes les habitant.es majeurs de la commune. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, RSA, Aide Médicale de l'Etat et gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative, Fonds Solidarité Energie et Commission sociale. Cette année, il y a eu 52% d'hommes et 48% de femmes reçu.es.

Suite à l'instruction administrative des dossiers de RSA, Aide Médicale de l'Etat (AME) et Fonds Solidarité Energie (FSE), le service souligne que 71% des demandes de RSA et 75% des demandes d'Aide Médicale de l'Etat proviennent d'hommes, tandis que 52% des demandes de FSE proviennent de femmes du foyer.

Il est surprenant de constater que les femmes représentent la majorité des allocataires du RSA au niveau national (soit 54% de femmes et 46% d'hommes en 2016) alors qu'elles sont en nette minorité des demandeuses au CCAS à Ivry-sur-Seine. Cette sous-représentation s'explique par la répartition de l'instruction entre le CCAS et l'Espace Départemental des Solidarités qui intervient en direction des familles avec enfants mineurs.

La commission sociale qui examine les demandes d'aides financières facultatives en faveur des ménages ivryens constate que 59% des demandes proviennent de femmes du foyer.

## **(2) Secteur action handicap**

Le secteur est reconnu comme secteur ressources sur tout ce qui est en lien avec le handicap. De janvier à septembre 2021, on compte 1 462 passages, dont 60 % de femmes et 40 % d'hommes reçus.

Ce secteur coordonne la mise en accessibilité des bâtiments communaux et de l'espace public, favorisant ainsi l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la ville. Ainsi, parmi les équipements culturels, les médiathèques, le Luxy, le Hangar, le théâtre Antoine Vitez sont accessibles aux personnes en situation de handicap et à leur famille. La Galerie Fernand Léger étudie également un aménagement de son espace.

La réflexion sur l'accès des personnes en situation de handicap (femmes et hommes) aux activités (culturelles, sportives, éducation...) proposées par la municipalité continue, dans le souci de promouvoir une participation citoyenne des personnes en situation de handicap.

Le secteur est également une fonction ressources pour les directions souhaitant rendre accessible leurs événements aux personnes en situation de handicap, notamment avec la présence d'un.e interprète en Langue des Signes Française.

La sensibilisation au handicap passe, entre autres, par des interventions dans les écoles, les centres de loisirs, et auprès du personnel communal et grand public. Malheureusement, les initiatives prévues pour sensibiliser le grand public au handicap ont toutes été annulées en 2021.

Jusqu'à présent, le secteur action handicap contribue à la lutte contre toutes les discriminations sans mener d'actions spécifiques à destination des femmes en situation de handicap.

## **(3) Service des retraités.es**

Le service des retraités.es vise à renforcer le bien-être des personnes âgées en privilégiant leur maintien à domicile et leur autonomie. De nombreuses animations et de nombreux loisirs sont proposés à toutes et tous par les équipements culturels et sportifs de la Ville, par les Maisons de quartier ou par les résidences pour rompre avec l'isolement.

Pour les Résidences autonomie, au 1er octobre 2021, on compte 33 femmes et 25 hommes, soit 57% de femmes et 43% d'hommes.

Si les locataires des résidences s'approchent d'une certaine mixité, l'ensemble des autres missions du service des retraités.es recense toujours plus de femmes que d'hommes. Ainsi, les bénéficiaires du service d'aide à domicile sont à 74.6% de femmes contre 25.4% d'hommes. Il y a également, 38% d'hommes contre 50% de femmes bénéficiaires du portage des repas.

## **b) LES POLITIQUES D'ACCÈS AU DROIT**

L'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit (EMMAD) a pour mission d'accompagner et d'orienter les Ivryennes et les Ivryens dans leurs démarches, les guider pour la défense ou le faire valoir de leurs droits dans un cadre de service public égalitaire et désintéressé.

Il anime et gère des prestations dans le domaine de l'accès au droit, de l'aide aux victimes, de l'orientation juridique et de l'accompagnement judiciaire au profit des victimes de discriminations ou d'atteintes au droit dans un cadre individuel, familial, parental ou professionnel. Il y a notamment des permanences pour les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales dispensées par une juriste du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

### **(1) Bilan d'activité 2020 de l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit**

#### **(a) L'accueil du public**

En 2021, 8342 personnes ont été accueillies à l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit (EMMAD).

|         | 18-30 ans    |                  |          |                  | 40-60 ans |                  |        |                  | Plus de 60 ans |                  |          |                  | TOTAL |
|---------|--------------|------------------|----------|------------------|-----------|------------------|--------|------------------|----------------|------------------|----------|------------------|-------|
|         | hommes       |                  | femmes   |                  | hommes    |                  | femmes |                  | hommes         |                  | femmes   |                  |       |
|         | AI<br>O<br>A | Consu<br>ltation | AIO<br>A | Consul<br>tation | AIO<br>A  | Consul<br>tation | AIOA   | Consul<br>tation | AI<br>OA       | Consul<br>tation | AIO<br>A | Consul<br>tation |       |
| Janvs   | 55           | 18               | 207      | 49               | 228       | 56               | 247    | 56               | 45             | 17               | 50       | 25               | 1053  |
| Fév     | 80           | 19               | 195      | 47               | 251       | 41               | 222    | 56               | 40             | 5                | 49       | 10               | 1015  |
| Mars    | 96           | 19               | 206      | 49               | 285       | 55               | 268    | 63               | 36             | 9                | 42       | 11               | 1139  |
| Avr     | 51           | 13               | 108      | 51               | 152       | 51               | 160    | 52               | 22             | 11               | 33       | 7                | 711   |
| Mai     | 55           | 7                | 214      | 38               | 241       | 50               | 208    | 43               | 36             | 10               | 29       | 11               | 942   |
| Juin    | 63           | 19               | 202      | 56               | 226       | 49               | 247    | 52               | 36             | 25               | 36       | 7                | 1018  |
| Juillet | 61           | 16               | 154      | 46               | 197       | 39               | 164    | 49               | 32             | 10               | 23       | 7                | 798   |
| Août    | 30           | 6                | 96       | 9                | 136       | 20               | 97     | 6                | 18             | 1                | 19       | 3                | 441   |
| Sep     | 76           | 23               | 231      | 72               | 280       | 80               | 253    | 79               | 48             | 30               | 37       | 16               | 1225  |

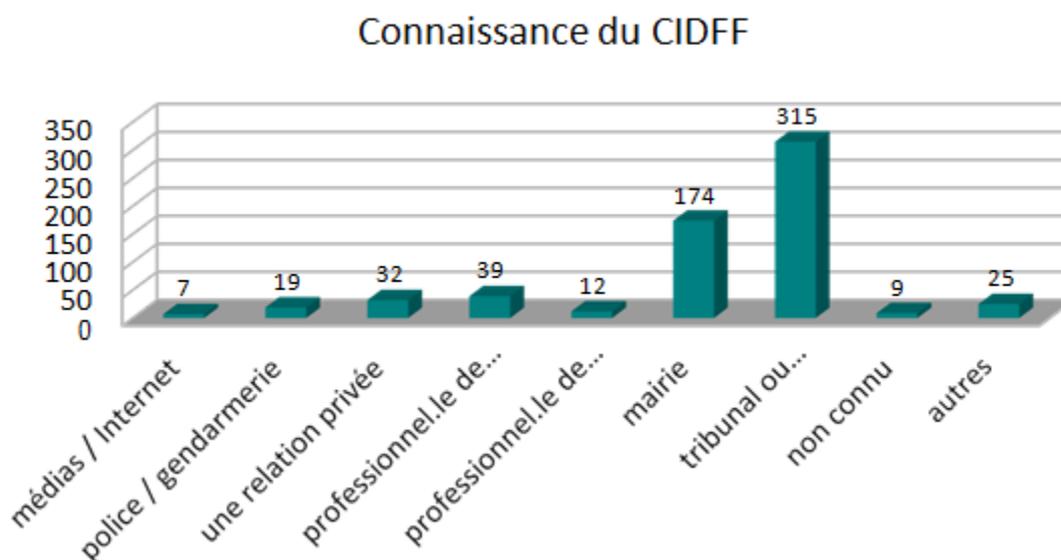
|              |           |            |            |            |            |            |             |            |           |            |            |           |             |
|--------------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|-----------|------------|------------|-----------|-------------|
| Oct.         |           |            |            |            |            |            |             |            |           |            |            |           | 0           |
| Nov.         |           |            |            |            |            |            |             |            |           |            |            |           | 0           |
| Déc.         |           |            |            |            |            |            |             |            |           |            |            |           | 0           |
| <b>Total</b> | <b>56</b> | <b>140</b> | <b>161</b> | <b>417</b> | <b>199</b> | <b>441</b> | <b>1866</b> | <b>456</b> | <b>31</b> | <b>118</b> | <b>318</b> | <b>97</b> | <b>8342</b> |
|              | <b>7</b>  |            | <b>3</b>   |            | <b>6</b>   |            |             |            | <b>3</b>  |            |            |           |             |

## ***(2) Bilan 2020 des permanences du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles***

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire du Covid 19 et par les périodes de confinement inhérentes à l'état d'urgence. Ainsi la permanence a été complètement fermée du 17 mars jusqu'à réouverture début juin.

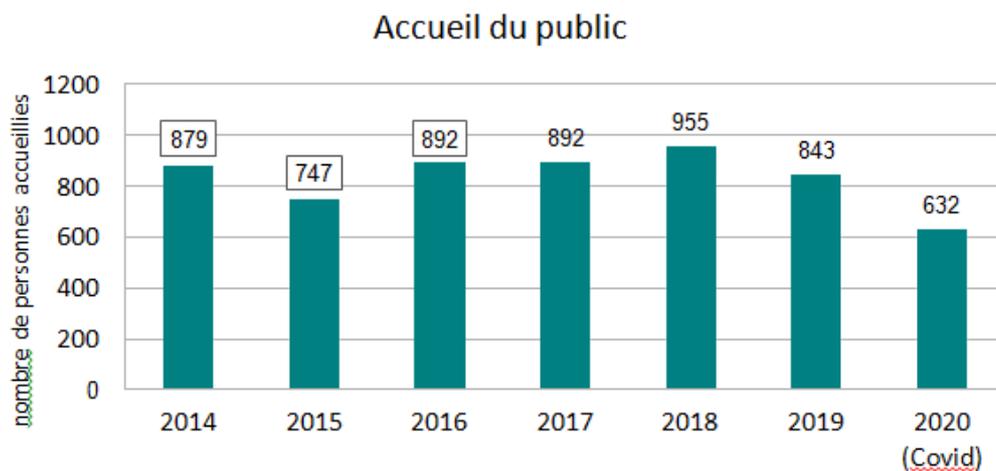
Pendant cette période, le CIDFF 94 est resté mobilisé sur le territoire avec la mise en place dès le début du premier confinement, de deux numéros de portables permettant une mise en relation et une prise de rendez-vous téléphonique avec des juristes du CIDFF 94. Ainsi 81 personnes, résident.es de la commune d'Ivry sur Seine, ont pu être renseigné.es à distance lors de ces permanences téléphoniques.

Le contexte sanitaire a contraint à un nouveau modèle d'organisation : ainsi depuis la réouverture en juin le CIDFF 94 reçoit le lundi et jeudi en journée complète et uniquement sur rendez-vous (10 rendez-vous sont alors programmés et un temps d'aération est formalisé dans le planning).



En 2020, 632 personnes ont été informées de l'existence du CIDFF; cette baisse d'un quart de la fréquentation par rapport à 2019 est à analyser en corrélation avec la période de fermeture du premier confinement. En 2020, la majorité des personnes venant pour la première fois est de 70,6%.

**(a) L'accueil du public**



92,2 % des informations sont dispensées lors d'un entretien physique : il dure pour 63,3 % de 16 à 30 minutes.

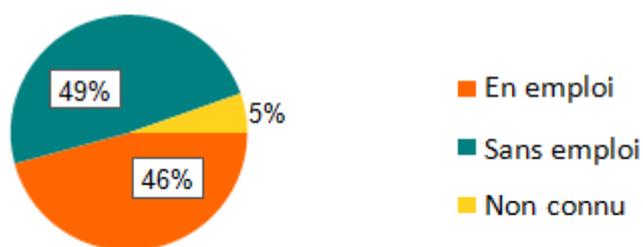
**(b) Le profil des personnes consultant.es**

**Répartition du public accueilli**



Le public reçu est en majorité de sexe féminin. Les femmes représentent 60,6 % du public accueilli.

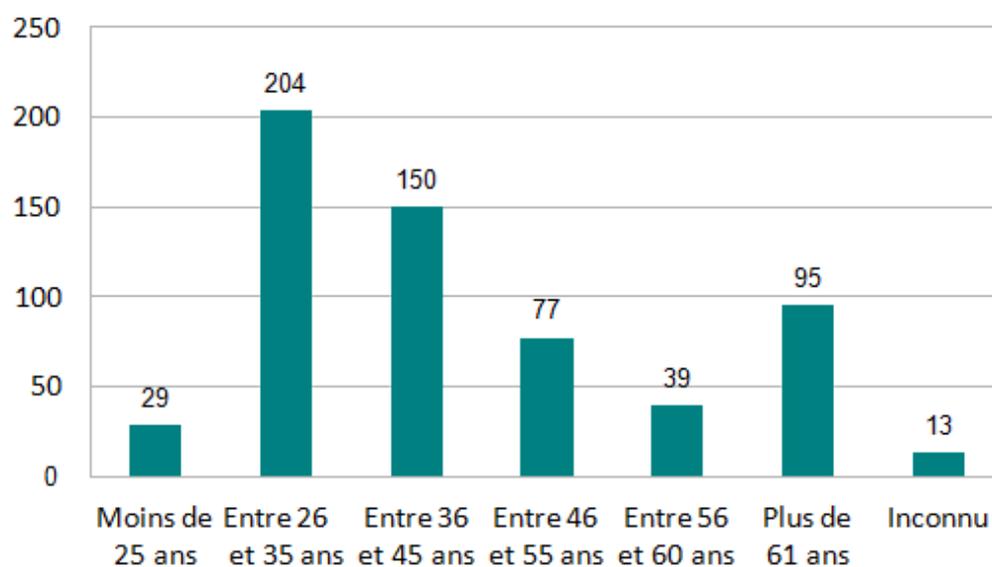
## Situation par rapport à l'emploi



Parmi les 48,8 % sans activité professionnelle, nous retrouvons 36,9 % de demandeurs/demandeuses d'emploi, 29,2 % de retraité.es et 18,9 % de personnes au foyer.

Pour ceux/celles ayant un travail, ils/elles sont dans 70,4 % des cas « employé.e ».

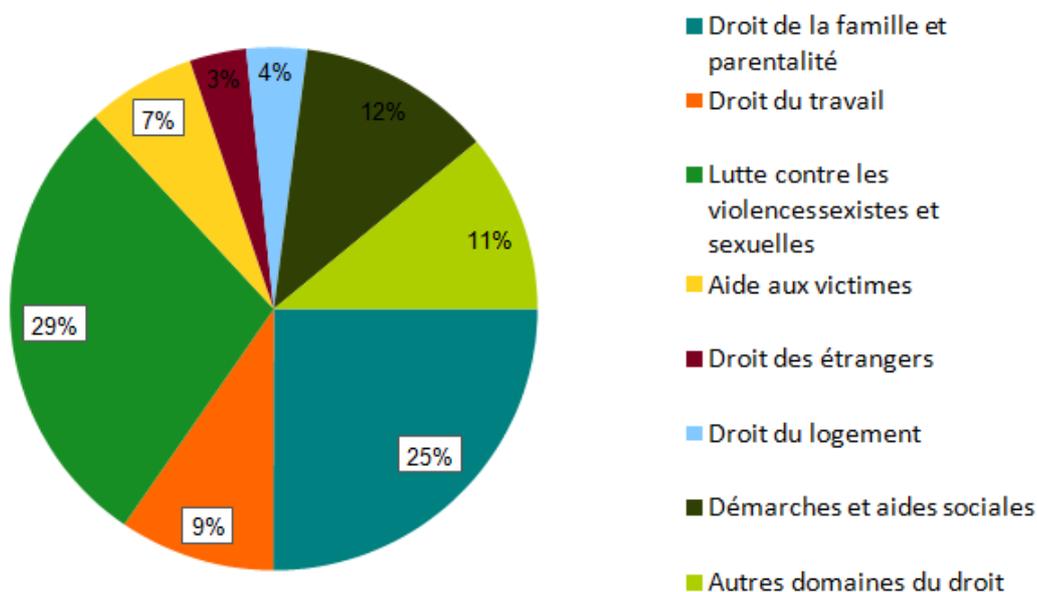
## Répartition du public accueilli par âge



33,6 % ont entre 26 et 35 ans.

Du point de vue de la situation familiale, 32,9 % du public est en couple et 47,3 % ont un enfant à charge.

### (c) Le secteur de l'accès au droit



Dans le cadre de ce focus sur l'accès au droit, la part la plus importante est celle de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui représente 29 % des demandes.

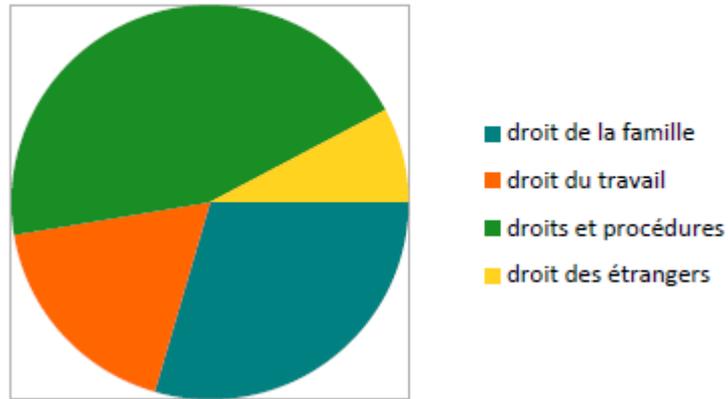
Puis viennent les demandes sur l'ensemble des démarches et aides sociales (11,9%) dont 7,6 % atrait à l'aide juridictionnelle.

Enfin 11 % des questions portent sur la rubrique transversale des autres domaines qui englobe aussi bien le droit administratif (2,3%) que les voies d'exécution (1,8%) par exemple.

Le public est satisfait de pouvoir obtenir dans notre antenne la remise de formulaires permettant desaisir le tribunal, tel que le formulaire de saisine du juge aux affaires familiales. Par ailleurs, des dossiers d'aide juridictionnelle, que la juriste peut aider à remplir, sont toujours disponibles.

Enfin la présence de nombreux intervenants au sein de l'EMMAD permet une orientation facile notamment vers des avocats, le notaire ou le défenseur des droits par exemple. Ainsi dans 55,7 %des cas une orientation hors du CIDFF a pu être réalisée.

### Thèmes du secteur juridique



#### *(d) Le secteur de l'aide aux victimes*

Nous constatons pour l'année 2020 une très forte progression du secteur de l'aide aux victimes au sein de cette antenne ; 148 dossiers ont pu ainsi être ouverts en 2020 soit le double des années précédentes. Pour rappel, 71 dossiers en 2019 et 73 en 2018.

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| <b>Homicide involontaire</b>        | <b>1</b>  |
| <b>Menaces/injures</b>              | <b>17</b> |
| <b>Harcèlement</b>                  | <b>13</b> |
| <b>Viol</b>                         | <b>6</b>  |
| <b>Blessures involontaires</b>      | <b>2</b>  |
| <b>Discrimination</b>               | <b>1</b>  |
| <b>Autre agression sexuelle</b>     | <b>4</b>  |
| <b>Violences volontaires</b>        | <b>75</b> |
| <b>Autre atteinte aux personnes</b> | <b>3</b>  |
| Vol simple                          | 2         |
| Abus de confiance                   | 6         |
| Destruction/ dégradation            | 7         |
| Vol aggravé                         | 3         |
| Autres atteintes aux biens          | 3         |
| Accident de la circulation          | 3         |
| autre                               | 2         |

Les infractions d'atteintes aux personnes représentent plus de 82 % des victimes reçues. Les 148 victimes reçues ont pu bénéficier d'un accompagnement puisque nous retrouvons 212 entretiens menés.

Nous pouvons également noter 8 victimes de harcèlement moral au travail.

Du point de vue du profil, il s'agit essentiellement de femmes (81,7%) issue de la commune d'Ivry-sur-Seine(90%), âgées entre 26 et 35 ans (35,8%).

A chaque entretien, et plus spécifiquement en cas de violences conjugales, la juriste informe la victime de la possibilité de bénéficier d'un suivi psychologique si elle le souhaite. Elle est informée de la possibilité de prendre un rendez-vous avec soit la psychologue du CIDFF sur Saint-Maur ou Créteil, soit avec une psychologue qui reçoit à l'EMMAD, soit avec le psychologue présent au sein du commissariat d'Ivry-sur-Seine.

72 infractions ont été commises dans un cadre conjugal. Ainsi le nombre de situations de violences conjugales a également fortement augmenté puisque nous retrouvons 49 victimes en 2019 et 32 en 2018.

Ces violences revêtent plusieurs formes :

- 52 cas de violences physiques,
- 61 cas de violences psychologiques/verbales,
- 5 cas de viols,
- 2 cas d'autres agressions sexuelles,
- 20 cas de violence économique,
- 14 cas de harcèlement,
- 42 cas de menaces et injures,
- 7 vols de papiers,
- 2 cas de cyberviolences.

Enfin cette forte progression se ressent également sur les statistiques générales puisque la thématique de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est la plus représentée avec 28,6 %des demandes.

### ***(e) Le partenariat avec le CIDFF 94 et le réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales***

Le CIDFF 94 est membre du réseau violences sur la ville d'Ivry sur Seine en lien avec la chargée de mission de la ville. Plusieurs réunions du réseau ont été réalisées sur l'année 2020 auxquelles le CIDFF 94 a participé à plusieurs reprises.

Pour information, d'autres professionnel.les interviennent au sein de l'EMMAD, à savoir des avocat.es conseils, des avocat.es spécialisé.es en droit du travail et en droit des étrangers, un conciliateur de justice, un notaire, un écrivain public, une psychologue, une déléguée du défenseur des droits, un médiateur familial ainsi que des associations spécialisées en droit de la consommation, en droit du logement, en droit du handicap.

## c) LES POLITIQUES DU PÔLE SANTÉ

### (1) Le Centre Municipal de Santé

Le Centre Municipal de Santé (CMS) a pour objectifs de faciliter l'accès aux soins pour toutes et tous d'offrir des prestations indispensables à la prise en charge des différentes pathologies, de lier le soin et la prévention et de garantir la qualité et la sécurité des soins prodigués.

Le Centre Municipal de Santé (CMS) d'Ivry-sur-Seine est un centre dit polyvalent. Acteur majeur de soins de premier recours sur la ville, il a pour vocation d'offrir l'accès aux soins pour toutes et tous, pratiquant ainsi les tarifs de secteur 1 et le tiers-payant. C'est une médecine de proximité.

Au niveau de l'offre de soins, il propose plusieurs spécialités médicales. A l'instar des autres structures de soins, la désertification médicale impacte également certaines disciplines, comme la radiologie, l'ORL, la cardiologie, l'allergologie et la gynécologie pour les principales.

En 2021, les femmes constituent la majeure partie de la patientèle du CMS.

| Patientèle                              | ANNEE 2021<br>(janvier à octobre) |        | ANNEE 2020 |        |
|---|-----------------------------------|--------|------------|--------|
|   | Femmes                            | Hommes | Femmes     | Hommes |
| DENTAIRE                                | 57 %                              | 43 %   | 59 %       | 41 %   |
| MEDECINE                                | 50 %                              | 50 %   | 56 %       | 44 %   |
| CENTRE DE<br>VACCINATION<br>ROBESPIERRE | 49 %                              | 51 %   |            |        |

Concernant les bénéficiaires de la CMUC (couverture médicale universelle complémentaire), en 2020, ils/elles représentaient 21,19% de la file active en médecine et 29,88% en dentaire et ceux/celles de l'AME (Aide Médicale Etat) 5,24% en médecine et 3,08% en dentaire.

Les données 2021 sont actuellement en cours de traitement et reflètent vraisemblablement la tendance de 2020.

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'ensemble des personnels présents, y compris des collègues de la ville, à 30% d'hommes venus en renfort, auprès de l'accueil des usager.es, de l'administration ou encore de l'entretien sur toute la période de la crise sanitaire, et un agent de sécurité a su se mobiliser afin d'assurer la continuité du service public permettant les soins pour tous.

En interne, la polyvalence a été au cœur de l'organisation quotidienne.

Le secteur gynécologique en activité constante en 2021 est 100 % féminin du point vu du personnel soignant également. Le Planning familial et la Protection maternelle s'occupent du contrôle des naissances, du recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), du suivi des femmes enceintes et de la réduction des risques.

Le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles d'Ivry-Vitry propose des permanences du lundi au vendredi, toute l'année. Les habitant.es peuvent même anonymement venir chercher informations et conseils sur leur santé sexuelle.

La prévention et le dépistage des IST visent au respect de l'autre et à la lutte contre les LGBT+phobies.

Les 5 antennes d'accueil et d'écoute sur le territoire ivryen sont tenues par des psychologues du CMS dont une est spécialisée dans les violences conjugales.

Plusieurs professionnelles du CMS font partie du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

## **(2) Centre Médico Psycho-Pédagogique**

Le Centre Médico Psycho-Pédagogique (CMPP) a pour objectifs :

- Le soutien et aide aux enfants/adolescent.es (0 – 20 ans) en difficulté psychologique et à leur famille
- L'accueil à temps partiel d'enfants présentant des troubles importants et aménagement de leur scolarité
- La participation aux actions de santé publique et apporter son expertise dans le domaine de la santé mentale
- Le développement de partenariat avec les acteurs locaux/actrices locales et les établissements médico-sociaux.

En 2021, la file active est composée de 268 garçons et 131 filles.

Le CMPP développe un projet d'unité de soins psychopédagogiques qui accueillera des filles et des garçons déjà suivi.es au CMPP ou orienté.es par l'Education nationale et d'autres partenaires (accueil et suivi après évaluation par le CMPP/USPP).

Concernant les intervenant.es au CMPP, il y a des médecins psychiatres, des psychologues, des psychomotriciennes, des orthophonistes. Les postes sont occupés en majorité par des femmes.

En France, en moyenne 143 000 enfants vivent dans un foyer où une femme a déclaré des formes de violences sexuelles et/ou physiques au sein de son couple. 42% ont moins de 6 ans. Les violences conjugales ont des conséquences graves et durables sur les enfants qui sont directement victimes ou exposé.es à ces violences. Lors des différents bilans du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, il est noté que sur le territoire ivryen, les possibilités de suivi pour les enfants co- victimes de violences sont extrêmement réduites car les consultations du CMPP sont saturées. Or, ces enfants ont besoin d'être suivis rapidement après les événements violents.

## **7. LA DIRECTION DES ACTIONS ET PRESTATIONS EN DIRECTION DES FAMILLES**

A Ivry-sur-Seine, la Direction des Actions et Prestations en direction des Familles permet d'analyser de manière privilégiée la situation de l'égalité femmes-hommes au sein des familles. Cette Direction porte, entre autres, une attention particulière aux familles monoparentales et aux femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Elle met en place des politiques inclusives, notamment l'utilisation de « représentant » au lieu de « mère » ou « père » et propose des programmes innovants en matière d'éducation.

Les affaires familiales apparaissent donc un point de départ pertinent pour comprendre les enjeux et la complexité des familles à Ivry.

### **a) LES VACANCES DE L'ENFANCE**

Les projets pédagogiques développés par la Ville et l'association Vacances Voyages Loisirs s'articulent autour du vivre-ensemble.

Ainsi, l'égalité entre les filles et les garçons est régulièrement abordée au cours des activités et des échanges de la vie quotidienne.

Une partie des vacances de l'enfance ont pu être maintenues malgré la situation sanitaire.

Ainsi la proportion des filles et des garçons pendant les séjours de 2021 est le suivant :

- il n'y a malheureusement eu aucun séjour pour l'hiver 2021, mais pour l'été de la même année on compte 330 enfants âgés de 4 à 14 ans qui ont participé à un séjour soit : 170 garçons et 160 filles. Pour les 15/17 ans ; 120 jeunes sont partis soit : 78 garçons et 42 filles.

### **b) PÔLE FAMILLES**

Le Pôle famille a une visibilité sur le nombre de familles monoparentales à Ivry-sur-Seine, informations données sur le nombre de familles ayant 1 ou plusieurs enfants scolarisés (soit 4447 familles). Le Quotient Familial (QF) est calculé sur l'année scolaire et les chiffres correspondent à 2020/2021:

- Proportion de familles monoparentales : 29,12%
- Proportion de familles monoparentales sur les familles ayant fait calculer leur QF : 29,01% (25% l'année passée)
- Proportion de familles monoparentales composées d'une femme et d'enfant(s) : 92,51%
- Moyenne du QF des familles
  - o monoparentales - femme: 304 (309 l'année passée),
  - o monoparentales - homme le QF est de 475
  - o moyenne des familles ivryennes est de 569 (604 l'année passée)

- Parmi les familles ayant fait calculer leur QF, la proportion de familles monoparentales stagne à 93,71%.
- La proportion de familles composées d'une femme et d'enfant(s) parmi ces familles monoparentales stagne également.
- 92,51% des familles monoparentales sont composées d'une femme et d'enfant(s) ; 93,71% des familles monoparentales ayant fait calculer leur QF ou ayant des enfants scolarisés sont composées d'une femme et d'enfant(s).

## **c) SERVICE PETITE ENFANCE**

Les politiques de la petite enfance en matière d'égalité femmes-hommes ou filles-garçons s'articulent autour de trois problématiques : l'équilibre filles-garçons dans les crèches, l'égalité filles-garçons dans le projet éducatif, les familles monoparentales et les femmes victimes de violences.

### **(1) Proportion filles/garçons parmi les enfants accueillis**

En 2020, la proportion des filles parmi les enfants accueilli.es en crèches municipales était de 50.14 %, les garçons de 49.86 %.

De janvier à octobre 2021, les filles représentent 49.03 % et les garçons 50.97 %. Lors des attributions de places en crèches, les responsables de structures veillent à un équilibre entre les filles et les garçons, sans pour autant imposer une répartition stricte. Les pourcentages montrent l'efficacité de cette approche. Toutefois, les pourcentages sont réalisés au global, il peut parfois exister un déséquilibre dans certains groupes d'enfants (Petits, Moyens, Grands).

### **(2) Focus sur l'égalité filles-garçons dans le projet éducatif et lors d'actions de sensibilisation des professionnel.les**

En 2018, le Service Petite Enfance a défini l'égalité filles-garçons comme un axe de son projet éducatif devant découler sur des mesures spécifiques.

Les crèches municipales s'inspirent de la pédagogie Loczy qui met à disposition des enfants des jeux et des jouets, ce qui leur permet d'aller d'un jouet à l'autre au gré de leurs envies. On y trouve un espace de jeux symboliques et jeux d'imitation. Les jouets sont proposés aux enfants sans distinction de genre, que ce soient des poupées, une dinette ou un garage.

Dans le cadre du Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes, une sensibilisation et une formation à l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge destinée aux équipes des crèches municipales avait été programmée en 2020, en partenariat avec le Secteur Lutte contre toutes les discriminations et le Centre Hubertine Auclert. Comme les stéréotypes de genre se mettent en place dès le plus jeune âge, prévenir la transmission des inégalités entre les filles et les garçons passe par l'analyse fine des représentations et des pratiques professionnelles. Suite à la sensibilisation de toutes les équipes des crèches municipales, des professionnel.les de chaque crèche devaient être formé.es pour devenir des ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité au sein de leurs équipes.

Cette sensibilisation-formation n'a pas eu lieu à cause de la crise sanitaire. Ses modalités de réalisation devront donc être redéfinies, en intégrant le suivi de la formation des ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité sur trois ans pour assurer une dynamique forte en faveur de l'égalité au sein du Service Petite Enfance.

La sensibilisation-formation des équipes des crèches municipales s'accompagnera d'une sensibilisation des parents, en cours de construction.

### ***(3) Attention particulière pour les familles monoparentales et les femmes victimes de violences conjugales***

Le Service Petite Enfance veille à porter une attention particulière aux familles monoparentales et aux femmes victimes de violences lors des demandes de places en crèche. Ces situations familiales sont donc prises en compte dans l'étude des demandes.

En 2020, les familles monoparentales représentent 15.73 % des familles ; en 2020, les parents de ces familles monoparentales sont toutes des femmes. La situation des familles monoparentales est regardée avec attention lors des commissions d'attribution de places en crèches. En effet, la situation de monoparentalité génère un déséquilibre et une certaine fragilité. La place en crèche devient alors une condition sine qua none pour que le parent puisse travailler, percevoir un salaire et subvenir aux besoins de sa famille. La condition de famille monoparentale est prise en compte de façon générale, que la famille soit composée d'une femme ou d'un homme. Il convient toutefois de préciser que dans la grande majorité des situations, elles sont composées à 85% d'une femme et d'enfants. De la place en crèche dépend alors l'indépendance économique et sociale de la famille.

Sur l'année scolaire 2020-2021, deux situations de femmes victimes de violences conjugales ont été identifiées. Les familles ont informé les responsables de structures, une information de premier niveau a été effectuée mais les femmes avaient déjà engagé des démarches.

Une puéricultrice, conseillère technique, du Service Petite enfance est chargée de suivre le travail du réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Un point est fait en réunion de Service pour tenir informé des avancées. Chaque responsable de structure dispose à la crèche de plaquettes d'orientation du réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

## **8. LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

Les agent.es de la Direction constatent que la filière administrative est essentiellement féminine avec une assistante et une gestionnaire administrative parmi des technicien.nes essentiellement masculins. Il y a par conséquent, une association des missions administratives faites aux filles et donc une féminisation des missions est faite par association et un sexisme induit.

Le recrutement administratif étant principalement en interne, le service se retrouve avec une situation d'hyper féminisation des postes, mais aucune action n'a été faite sur ce point. En 2021, les équipes comportaient : 6 femmes seulement et 17 hommes soit 26%.

Pour favoriser la mixité dans les équipes, des dispositifs sont mis en place : lors des recrutements, à compétences et expériences égales des candidat.es et selon la répartition de l'équipe dans laquelle il ou elle va intégrer, le service porte une attention particulière à l'équilibre femmes-hommes.

La répartition dans les bureaux se fait en mixant femmes et hommes mais selon les équipes majoritairement masculines l'équilibre reste très difficile à atteindre.

Cependant, la Direction des systèmes d'information (DSI) souhaiterait se rapprocher d'un.e intervenant.e pour mettre en place des actions de sensibilisation au sein de la direction pour favoriser l'égalité femmes-hommes et ainsi présenter des actions concrètes à la ville.

## **9. LA DIRECTION DE LA CULTURE**

### ***a) LA GALERIE FERNAND LÉGER / LES ARTS PLASTIQUES***

La Galerie Fernand Léger a pour objectif principal d'inspirer une réflexion sur le territoire et la mutation urbaine actuelle à Ivry. Le service contribue à donner de la visibilité à des femmes artistes puisqu'Agnès Thurnauer et Alix Delmas réalisent deux œuvres pour la Ville. Un apéro-culturel autour de l'œuvre d'Agnès Thurnauer a eu lieu à la Médiathèque du centre-ville en mars en 2021.

Les cinq ateliers de cours d'arts plastiques ont réuni  $\frac{3}{4}$  de femmes et  $\frac{1}{4}$  d'hommes.

En 2021, trois expositions ont eu lieu, avec quatre artistes dont deux étaient des femmes (parité parfaite).

### ***b) LE CINÉMA MUNICIPAL LE LUXY***

Le Luxy est un cinéma d'art et d'essai dont l'objectif premier est de défendre la culture pour toutes et tous à travers de nombreuses actions culturelles. Ces actions s'inscrivent largement dans un projet de sensibilisation à toutes les discriminations pour faire bouger les mentalités. Une attention particulière est portée à la mise en évidence des inégalités femmes-hommes et à la déconstruction des stéréotypes de genre.

### ***c) LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE***

Le conservatoire de musique et de danse s'attache avant tout à ouvrir à toutes et à tous un suivi pédagogique de qualité de l'enfance à l'âge adulte. Ainsi, toutes les formes de mixité sont recherchées.

La pratique musicale et dansée au conservatoire est majoritairement féminine, ainsi la discipline de la danse accueille à 98% des jeunes filles et adultes femmes.

Suite à la crise sanitaire, la saison musicale sur l'année 2021 a été très limitée et ne prend en compte que la période d'octobre à décembre sur laquelle quelques concerts et spectacles ont été organisés. Par conséquent cette année 2021, ne peut pas refléter une vision complète de l'égalité femmes-hommes dans ce domaine.

Il sera proposé le 4 décembre 2021 un spectacle « Augusta Holmes l'indomptable » qui retracera la vie de cette compositrice (1847 – 1903) qui a été injustement oubliée dans l'histoire de la musique malgré une carrière très brillante.

Le quatuor à cordes Akilone composé de 4 femmes (il est à noter que nombre de quatuors à cordes sont très majoritairement masculins), nous proposera un concert le 23 novembre 2021.

Il y a également, la mise en résidence pour 2 ans de la compositrice Michèle Agnes Magalhaes avec commandes de pièces pédagogiques pour des créations contemporaines.

Tous les autres ensembles sont quant à eux majoritairement composés d'hommes.

## **d) LES MÉDIATHÈQUES**

S'agissant des actions culturelles, encore fortement perturbées par la crise sanitaire sur le premier semestre 2021 :

- aucun événement autour du 8 mars 2021 ;
- la table ronde prévue en 2021 sur la charge maternelle n'a malheureusement pas pu être reportée sur 2021, faute de disponibilité des autrices.

Les actions ci-dessous ont pu être maintenues :

- présentation d'un nombre équivalent d'auteurs et autrices à chaque café littéraire (avril, mai, octobre et décembre 2021) ;
- invitations régulières d'artistes femmes (chorégraphe Kitsou Dubois, 3 illustratrices sur 4 artistes lors de l'exposition des 20 ans de la Médiathèque du centre-ville...) ;
- mise en valeur du rôle fondamentale des femmes dans la Commune de Paris à l'occasion de ses 150 ans : café littéraire avec Michèle Audin, concert autour des Pétroleuses, projection-débat autour du documentaire « Les Damnés de la Commune » avec la présence d'une femme historienne Ludivine Bantigny ;
- sélection de documents en ligne sur les cyberviolences à l'occasion du 25 novembre 2021 ;
- projet de faire des toilettes de la Médiathèque du centre-ville, un lieu d'information discret sur les numéros d'urgences pour les femmes victimes de violences ;

Les chiffres ci-après présentent des données extraites au mois de septembre de l'année en cours pour les usager.es et de la période janvier-septembre pour les prêts.

- Inscrits : 60% de femmes / 40% d'hommes
- Inscrits actifs (au moins une transaction dans la période) : 62 % de femmes / 38% d'hommes
- Emprunts : 59 % par des femmes / 41 % par des hommes.

## **e) LE HANGAR ET TREMLIN**

Le Hangar a pour objectifs de diffuser toutes les esthétiques de musiques actuelles et de favoriser la mixité au sein de la salle de concert et du service, mais aussi au Tremplin, lieu de cours, de répétitions et d'enregistrement.

En 2021, le Hangar a été fermé au public de janvier à juin. Depuis cette date, sur les 21 concerts proposés, 7 accueillent des femmes (33,3%). Un projet a été plus particulièrement organisé avec l'objectif de favoriser l'égalité femmes-hommes : ateliers d'écriture rap, avec Nayra, artiste, invitée à donner un atelier en collaboration avec les Maisons de quartiers et l'artiste Samira Brahmia. Cette artiste a été particulièrement mise en valeur lors de temps forts : concerts, ateliers et « open mic ». Le Hangar proposera un concert du groupe féminin Yemaya la Banda autour de la journée du 25 novembre 2021.

Parmi les artistes en résidence artistique : plusieurs accompagnements avec une volonté de parité : 5 femmes accueillies dans les 8 projets réalisés.

35% des artistes invité.es au Hangar étaient des femmes, ce qui est légèrement au-delà de la moyenne nationale (28%).

La proportion femmes/hommes parmi les spectateurs/spectatrices est estimée à 50%.

La proportion femmes/hommes parmi les élèves du Tremplin est de 43 femmes sur 75 élèves :

- Chant : 18 femmes/2 hommes (soit 90%)
- Guitare : 7 femmes/8 hommes (soit 46,6%)
- Batterie : 4 femmes/8 hommes (soit 50%)
- Piano : 11 femmes/10 hommes (soit 52%)
- Basse : 3 femmes/4 hommes (soit 42,8%)

La proportion femmes/hommes parmi les enseignant.es de Tremplin : 1 femme pour 8 enseignants.

Rencontres professionnelles : le Hangar a accueilli le 18 septembre 2021 un événement consacré à la représentation des femmes dans le secteur des musiques actuelles. Ces ateliers rassemblant des professionnel.les du secteur été porté par le RIF (Réseau d'île de France des musiques actuelles), dont le Hangar devient adhérent cette année. Le Hangar consacrera en 2022, plusieurs temps forts pour l'organisation d'actions de prévention sur ce sujet.

## **10. LA DIRECTION DE LA JEUNESSE**

### ***a) SERVICE ANIMATION ET ACTIONS ÉDUCATIVES***

Dans le cadre de l'accompagnement éducatif de proximité, le service Animation et Actions Educatives cherche à faire progresser l'égalité garçons-filles par le biais de débats sur les relations filles-garçons. Ces discussions permettent de sortir des catégorisations genrées imposées par la société dans lesquelles elles et ils peuvent se sentir enfermés selon leur sensibilité et leur âge. Ces débats ont été maintenus dès que la situation sanitaire l'a permis.

Étant donné que les garçons sont habituellement beaucoup plus présents que les filles dans les antennes jeunesse, des événements dédiés aux filles ont été programmés en 2019 pour favoriser les échanges et l'émergence de prises de paroles. En non-mixité, les filles osent s'exprimer plus librement. Elles appréhendent donc différemment le service et s'y sentent mieux accueillies. Ainsi,

cette année, nous avons pu constater une augmentation de la présence des jeunes filles sur l'antenne d'Ivry-Port où elles ont été fréquemment plus nombreuses que les garçons. De plus, la nouvelle structure en centre-ville a été très fréquentée cet été par les jeunes filles, ce qui, leur a permis de s'approprier les lieux. Ainsi, les filles et les garçons fréquentent les antennes jeunesse de manière plus égalitaire.

Des ateliers de danse menés en 2020 ont permis d'accrocher un groupe de jeunes filles. Un stage de danse avec une chorégraphe et une rappeuse a été proposé cet été mais n'a pas rencontré son public du fait de nombreux départs en vacances. Il sera renouvelé pendant l'année. D'une manière générale, le service multiplie les initiatives pour améliorer l'égalité et la mixité parmi les jeunes.

A l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes, différents ateliers ont eu lieu :

- Atelier d'écriture
- Présentation et sensibilisation au violentomètre par l'association Femmes Solidaires
- Jeux sur l'égalité

Cette année, à cause de la crise sanitaire, les animateurs/animatrices n'ont pas pu intervenir dans le collège Wallon sur la thématique des relations filles/garçons.

### Séjours 15/17 ans

Cette année la parité n'a pas été respectée comme les années précédentes car beaucoup moins d'adolescentes se sont inscrites. D'ordinaire, il n'y a pas de si grande différence.

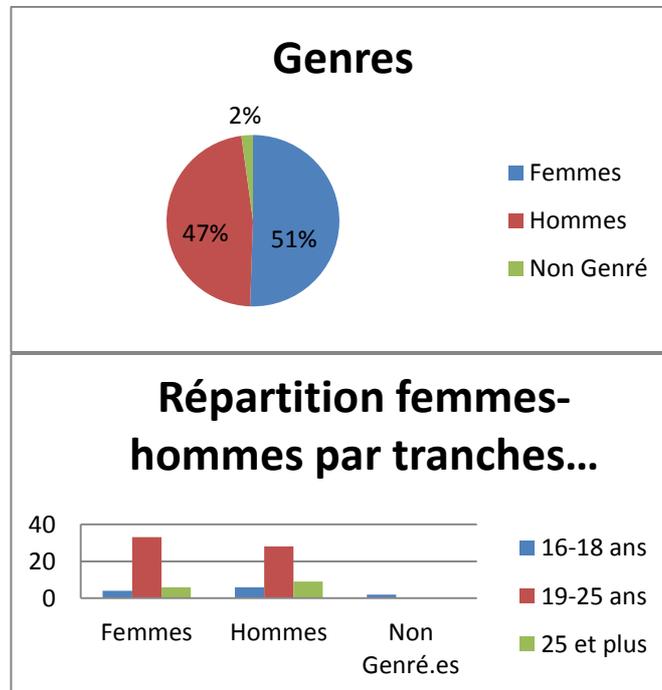
Pendant les séjours, il y a eu des situations de harcèlement et de sexisme qui ont été gérées par les équipes pédagogiques. Elles ont également mis en place des échanges par le biais de soirées débat sur ce sujet. Le tableau ci-dessous représente en pourcentage la fréquentation par genre par antennes jeunesse pendant l'été 2021. Elle est à l'image de la fréquentation tout au long de l'année.

| Fréquentations filles/garçons en % |                  |                 |              |                  |                 |
|------------------------------------|------------------|-----------------|--------------|------------------|-----------------|
| Mois de juillet                    |                  |                 | Mois d'août  |                  |                 |
| Structure                          | part des garçons | part des filles | Structure    | part des garçons | part des filles |
| Ivry port                          | 63,64%           | 36,36%          | Ivry port    | 62,50%           | 37,50%          |
| PMC                                | 64%              | 36              | PMC          | 59,52%           | 40,48%          |
| Monmousseau                        | 64,52            | 35,48           | Monmousseau  | 66,13%           | 33,87%          |
| Centre-ville                       | 12,5             | 87,5            | Centre-ville | 64,52%           | 35,48%          |

### ***b) SERVICE ACCÈS DROITS AUTONOMIE RÉUSSITE SOLIDAIRE***

Pour favoriser l'autonomie et l'émancipation des jeunes de 16 à 30 ans, le service veille à renforcer l'égalité femmes-hommes, la mixité et la lutte contre toutes les discriminations pour mieux les accompagner. Par conséquent, les dispositifs COREUS et Coup de Pouce encouragent respectivement des projets pour accéder à l'autonomie matérielle et financière et des projets dans le domaine de la culture, du sport, de la solidarité et du développement durable.

Au cours de cette année 2021, 96 jeunes ont bénéficié de ces dispositifs soit une augmentation de 31.5%, % qui correspond à l'augmentation du nombre de filles.



Cette année 2021 fut toute particulière en raison de la crise sanitaire qui a eu un fort impact quant à la situation de la jeunesse ivryenne.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) dans sa publication de septembre 2021 sur la « Dégradation des conditions de vie et de logement des 18-24 ans pendant la crise du Covid-19 » précise que « avoir des parents (et plus particulièrement une mère) ayant conservé un emploi pendant le confinement et une fratrie composée d'enfants plus jeunes (d'âges scolaires) a davantage impacté le quotidien confiné des jeunes femmes que de leurs alter ego masculins. Cette situation est en outre corrélée aux milieux sociaux puisque davantage rencontrée chez les jeunes femmes de milieux modestes. Ces inégalités de genre révélées par le déséquilibre du partage des tâches au sein des familles, contraignant une partie des filles à assurer une « double journée » étudiante et/ou professionnelle et domestique, ont des répercussions dans bien d'autres domaines de leur vie. Cela peut se traduire par un frein au maintien dans l'emploi ou à la réussite dans les études à distance, un frein dans la pratique sportive, mais aussi dans la difficulté du maintien de relations sociales à distance. Des activités qui demandent du temps et de l'investissement largement concurrencés par le fait de devoir s'occuper de l'intérieur et/ou des plus petits.»

En partenariat avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la Direction de la Démocratie et de l'Action Citoyenne (DDAC) a été mis en place un dispositif d'aide d'urgence aux étudiant.es ainsi qu'une distribution alimentaire dans les maisons municipales de quartier de la Ville. 110 étudiant.es (68 femmes – 42 garçons) ont bénéficié du chèque alimentaire de 50€.

Cette année, 22 projets contre 14 en 2020 soit une augmentation de 57%, sont passés en commission pour l'attribution d'une aide financière : 17 projets de filles et 5 pour les garçons. En 2020, une seule commission a été tenue alors qu'en 2021, les 3 commissions ont pu se faire grâce aux visio-conférences.

En 2020, la direction a connu une période de fermeture tandis qu'en 2021, nous avons pu maintenir l'ouverture au public sur rendez-vous. Là encore, les constats faits par l'INJEP sont le reflet de la situation de la jeunesse à Ivry.

« Au-delà du diagnostic partagé d'une fragmentation de la jeunesse en France, l'étude des conditions de vie (et leur dégradation pour une fraction de la jeunesse) et des conditions de logement à partir de l'enquête Épidémiologie et conditions de vie liées au Covid-19 met en évidence l'accroissement des inégalités intragénérationnelles. Avant la crise sanitaire, les conditions de vie des jeunes étaient déjà hétérogènes et les différences de statut (étudiant et/ou en emploi, sans emploi) corrélées aux différences d'origines sociales, de niveau d'étude, de genre. »

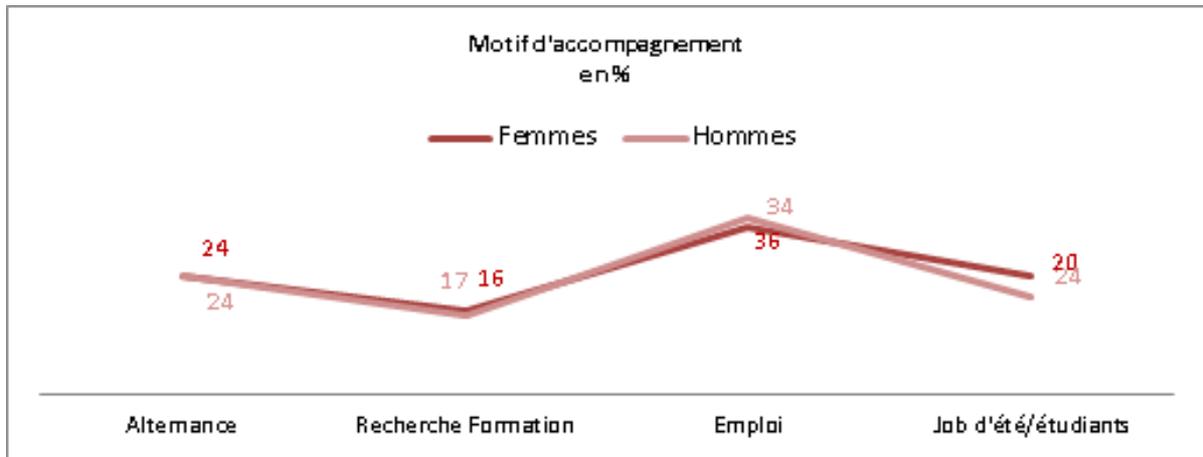
- Poursuite d'études pour 6 filles et 1 garçon
- Stage à l'étranger de 6 mois pour une future journaliste
- Aide à l'insertion professionnelle pour 3 filles et 1 garçon
- 1 projet de solidarité internationale pour 1 femme
- 4 courts métrages dont 3 portés par des filles et 1 par 1 garçon
- 1 création d'activité portée par 1 garçon et 1 par une fille
- 1 projet citoyenneté porté par 1 garçon
- 1 projet musical porté par 1 fille
- 1 projet théâtral porté par 1 fille

Ces dispositifs de réussite solidaire ont permis de faire émerger des situations d'urgence et de réorienter ces jeunes vers un accompagnement global plus efficace :

- 2 nouvelles situations de violences ont été accompagnées.
- 2 nouvelles situations de jeunes en cours de transition sont également en suivi soit pour de l'insertion professionnelle, soit une poursuite d'études mais aussi beaucoup quant à des conseils d'accès aux droits.
- 8 situations ont nécessité un dossier Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : 7 garçons (3 sont des suivis lourds nécessitant une grande transversalité avec d'autres services de la ville CCAS, CMS, habitat...) et 1 fille.
- 4 situations ont nécessité une demande d'aide d'urgence au CCAS et 3 dossiers de filles ont fait l'objet d'un passage au comité de cotation du service habitat.
- 6 jeunes ont eu le conseil de se rapprocher du psychiatre du CMS (4 garçons, 2 filles). Le dispositif « SOS rentrée » a également cette année été plus sollicité. Ce sont 27 garçons et 17 filles qui se sont retrouvés sans affectation ; à ce jour seules 10 situations sont réglées (6 garçons, 4 filles).

De janvier à septembre 2021, 79 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement individuel ciblé sur l'insertion professionnelle. Les principaux besoins exprimés concernaient l'emploi, l'alternance, la

recherche de formation ou d'emplois saisonniers ou étudiants. Globalement quel que soit le genre, le besoin d'accompagnement concerne les mêmes motifs.

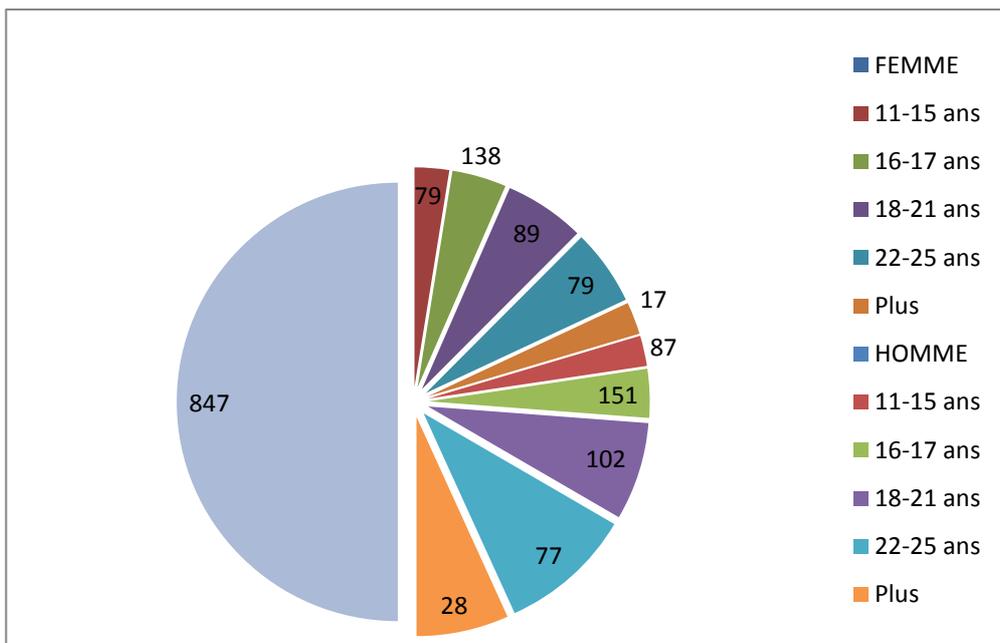


Nous constatons cependant une différence en ce qui concerne le genre dans deux situations lorsqu'il s'agit de la fréquentation et du type d'accompagnement effectué. En effet, il semblerait que les hommes soient le plus enclin à demander un accompagnement puisque parmi les jeunes accompagnés, une grande majorité est constituée d'hommes (73%). Par contre, si 88% des hommes ont un besoin en ce qui concerne l'accompagnement sur les techniques de recherche d'emploi (TRE), notamment lettre de motivation et CV, la part de femmes est nettement moindre, puisque 52% d'entre elles seulement déclarent avoir besoin d'être aidées concernant leur candidature. Cela se justifie vraisemblablement du fait que les femmes suivies ont un niveau d'études plus élevé. Le taux de femmes de niveau bac et bac+ est de 7.8 points supérieur à celui des hommes.

Le Point Information Jeunesse (PIJ) constitue un lieu d'écoute et de documentation pour accompagner les jeunes de 11 à 30 ans dans toutes leurs démarches (accès aux droits, santé, logement, emploi, etc.). Ses missions peuvent donc favoriser l'égalité femmes-hommes.

Durant cette année, le PIJ s'est adapté aux conditions sanitaires et a pu être le premier accueil des jeunes. La fréquentation a été moindre mais son adaptabilité aux conditions a permis d'accueillir plus de 800 jeunes, dont 402 femmes et 445 hommes. Cette tendance se manifeste sur toutes les missions du service de plus en plus utilisées par les femmes, contrairement aux années précédentes.

L'activité a essentiellement été accès sur l'accueil, l'information, l'écoute, les techniques de recherche d'emploi, le soutien aux étudiants, la recherche de jobs d'été, les recherches de stage, les actions de proximité, SOS rentrée mais aussi sur les temps de convivialité, notamment pendant l'été avec l'organisation d'un parcours culturel pour le lancement des activités de l'été.



- Pour les stages d'observation de troisième, une centaine de jeunes ont été accompagnés (49% filles- 51 % garçons) ; certains établissements ont été plus souples quant à l'obligation de ce stage.
- Du lycée au post bac, les périodes de stage sont restées obligatoires ; ce sont 215 jeunes qui ont pu bénéficier de conseils (49% filles- 51% garçons).
- Bon nombre d'actions et d'ateliers de sensibilisation n'ont pu se tenir en 2021 en raison de la crise sanitaire.

### Les activités de l'été

Les activités de l'été ont pour objectif premier de voir diminuer les inégalités notamment quant à l'information et à la mise à disposition des jeunes ivryen.nes et de leur famille, des politiques jeunesse mises en œuvre sur le territoire.

## 11. LA DIRECTION DES SPORTS

### a) ATELIERS PARENT/ENFANT

Depuis octobre 2018, il est proposé dans les quatre maisons de quartiers des ateliers parent/enfant avec la mise en place d'activité d'éveil psychomoteur. Avant la crise sanitaire, ces ateliers étaient animés une fois par semaine, le mercredi après-midi par des éducateurs sportifs et des éducatrices sportives du service qui proposent des activités diverses et variées telles que des jeux de ballons, de la gymnastique, de l'expression corporelle, des jeux d'oppositions, de la danse, des activités athlétiques...

Ces ateliers ludiques, ont pour objectifs de favoriser la relation parent-enfant à travers un temps privilégié d'activités sensorielles et motrices ; de valoriser les compétences des parents en leur permettant d'être acteurs des loisirs de leur(s) enfant(s) ; de permettre des échanges avec d'autres familles et ainsi discuter autour de l'éducation ; de renforcer le lien familial et soutenir les parents dans leur rôle parental ; et enfin de sensibiliser les parents et enfants à avoir une activité physique et/ou sportive régulière.

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, les ateliers prévus n'ont pas pu être mis en place.

## **b) ANIMATIONS SPORTIVES JEUNE**

Les chiffres concernant les activités s'adressant aux jeunes dans les quartiers font apparaître globalement une faible fréquentation des filles.

### **Proportion filles/garçons pour les 11-17 ans**

| ASQ          | 2020       |             |
|--------------|------------|-------------|
|              | Total      | %           |
| Filles       | 52         | 31%         |
| Garçons      | 116        | 69%         |
| <b>Total</b> | <b>168</b> | <b>100%</b> |

### **Proportion filles/garçons pour les plus de 18 ans**

Les chiffres concernant cette catégorie sont indisponibles car la crise sanitaire a empêché la tenue de ces ateliers.

### **Proportion filles/garçons pendant l'été**

| Si t'es sport | 2020       |             | 2021       |             |
|---------------|------------|-------------|------------|-------------|
|               | Total      | %           | Total      | %           |
| Filles        | 109        | 28%         | 44         | 32%         |
| Garçons       | 285        | 72%         | 94         | 68%         |
| <b>Total</b>  | <b>394</b> | <b>100%</b> | <b>138</b> | <b>100%</b> |

En 2020, le dispositif était gratuit. Cela a incité à plus d'inscriptions. Mais il y a eu un retour à une prestation payante durant l'été 2021 ce qui explique cette diminution du nombre de participant.es.

Le confinement ne semble n'avoir eu aucune conséquence sur la fréquentation des filles puisque comme l'an passé, seulement 1/3 de filles ont fréquenté les animations sportives jeunes.

Mais malgré une nette diminution des inscriptions au dispositif estival « Si t'es sport », on constate néanmoins une augmentation sensible de la participation des filles sur l'été.

On constate une augmentation de la participation féminine sur les petites vacances scolaires (+ 5 %). Toutefois, les filles ne s'orientent pas vers une pratique dite « masculine ».

Concernant les parents de ces jeunes, on constate également que les pères ne s'impliquent pas plus que les mères dans la pratique sportive de leur enfant.

Mais il est important de rappeler que les questions d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les violences faites aux femmes et de lutte contre les discriminations sont régulièrement abordées pendant les animations de manière informelle.

### **c) Activités physiques et sportives adulte**

Cette tendance s'inverse un peu à l'âge adulte avec certaines activités proposées aux adultes attirant plus de femmes que d'hommes.

#### **Dispositif « Pass'sports»**

Pour le dispositif « Pass'sports », on compte 1 à 2 hommes pour 6 à 8 femmes en moyenne. Le dispositif est maintenu jusqu'en décembre 2021 avec contrôle du pass sanitaire par l'éducateur sportif.

| Été sportif  | 2020       |             |
|--------------|------------|-------------|
|              | Total      | %           |
| Femmes       | 205        | 53%         |
| Hommes       | 183        | 47%         |
| <b>Total</b> | <b>388</b> | <b>100%</b> |

#### **Dispositif « Sport pour Elles »**

Ce dispositif est destiné à permettre aux femmes éloignées de la pratique sportive d'y accéder au plus près de chez elles (femmes au foyer, personnes sans ressources, ...). Les cours dispensés sont basés essentiellement sur le fitness.

Ce dispositif a pu être maintenu, à raison d'une limitation de 12 à 15 personnes selon le lieu d'exercice. Il est également maintenu jusqu'en décembre 2021, de plus le pass sanitaire n'est pas exigé car l'activité se déroule dans une maison de quartier.

Le nombre de participant.es s'évalue au regard de la distance nécessaire entre les personnes. Maintien du dispositif jusqu'en décembre 2021 avec contrôle du pass sanitaire par l'éducateur sportif.

### Dispositif « Eté sportif »

« L'été sportif » se veut être un prolongement des dispositifs en direction des adultes proposés tout au long de l'année, à l'exception des séniors.

| Eté sportif  | 2020       |             | 2021       |             |
|--------------|------------|-------------|------------|-------------|
|              | Total      | %           | Total      | %           |
| Femmes       | 205        | 53%         | 86         | 70%         |
| Hommes       | 183        | 47%         | 37         | 30%         |
| <b>Total</b> | <b>388</b> | <b>100%</b> | <b>123</b> | <b>100%</b> |

Dans le cadre de la crise sanitaire, les cours ont été dispensés en extérieur. Peu ont été dispensés en intérieur sans aménagement particulier. Le contrôle du pass sanitaire est effectué par l'éducateur sportif dispensant le cours.

### Dispositif « Sport seniors»

Ce dispositif a aussi pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Il est originellement fréquenté par une grande majorité de femmes. En effet, sur l'ensemble des personnes inscrites pendant l'année 2020, il y avait 87,5% de femmes. Pour l'année 2021, le nombre est en déclin avec seulement 13%.

| Sport seniors | 2020      |             |
|---------------|-----------|-------------|
|               | Total     | %           |
| Femmes        | 2         | 13%         |
| Hommes        | 13        | 87%         |
| <b>Total</b>  | <b>15</b> | <b>100%</b> |

### d) *La vie associative sportive*

Concernant la vie associative sportive, des conventions pluriannuelles d'objectifs sont établies entre la Ville et les associations. Un des objectifs opérationnels est de favoriser la pratique des sports des femmes et favoriser la mixité.

## USI Handball

| USI Handball | 2020/2021 |          |        |          |       |
|--------------|-----------|----------|--------|----------|-------|
|              | Femmes    | % Femmes | Hommes | % Hommes | Total |
| Adhérents    | 100       | 26,88%   | 272    | 73,12%   | 372   |
| Bureau       | 1         | 25,00%   | 3      | 75,00%   | 4     |

L'USI Handball dispose de 6 sections féminines allant de l'école de handball aux seniors féminines.

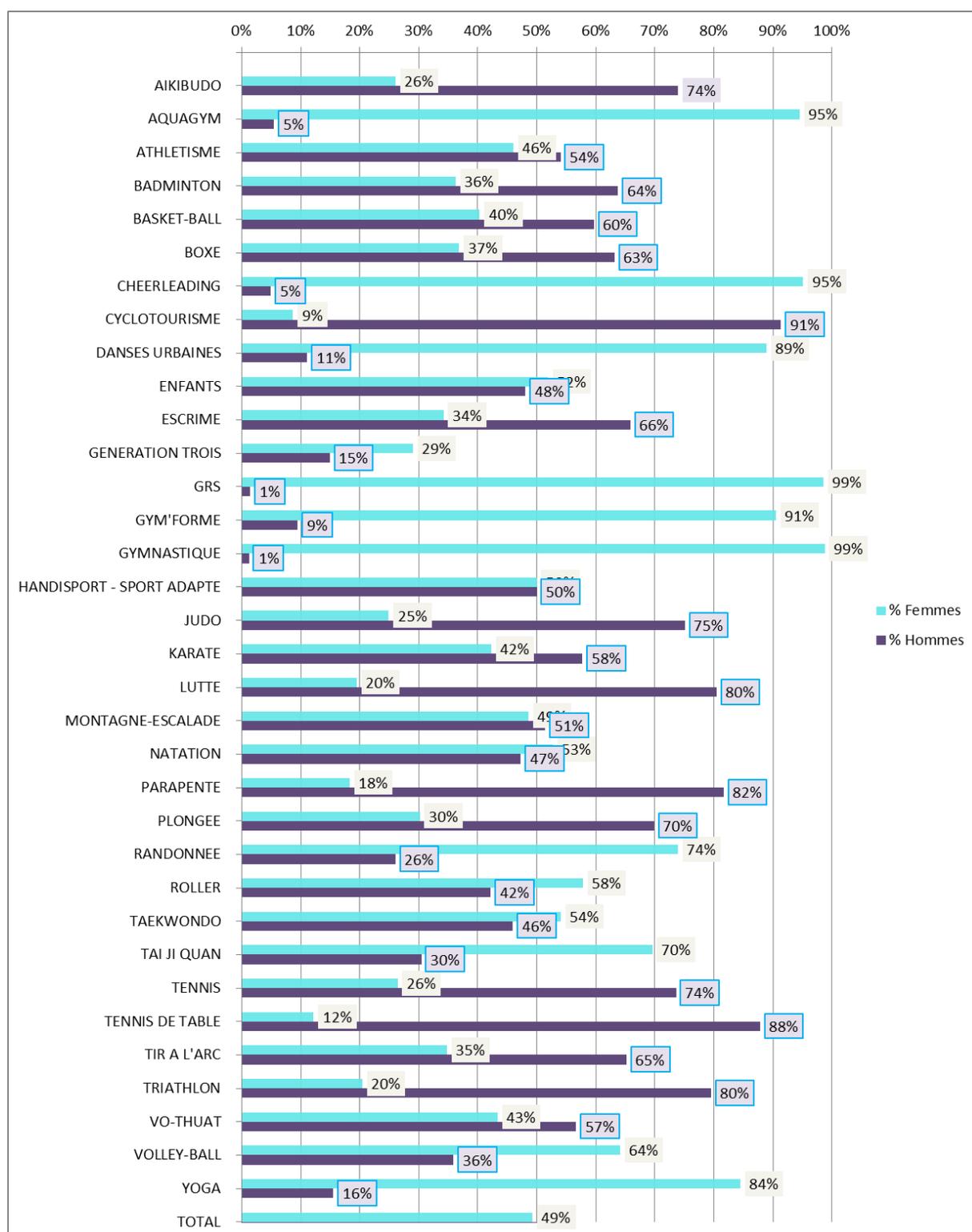
## USI Football

| USI Football | 2020/2021 |          |        |          |       |
|--------------|-----------|----------|--------|----------|-------|
|              | Femmes    | % Femmes | Hommes | % Hommes | Total |
| Adhérents    | 34        | 4,14%    | 788    | 95,86%   | 822   |
| Bureau       | 1         | 25,00%   | 3      | 75,00%   | 4     |

## USI Omnisports

| USI Omnisports | 2020/2021 |          |        |          |       |
|----------------|-----------|----------|--------|----------|-------|
|                | Femmes    | % Femmes | Hommes | % Hommes | Total |
| Adhérents      | 1 785     | 49,28%   | 1 837  | 50,72%   | 3 622 |
| Bureau         | 1         | 25,00%   | 3      | 75,00%   | 4     |

## Répartition femmes/hommes par section



5 sections sont proches de la parité : Athlétisme, Natation, Enfants, Handisport – sport adapté et Roller.

## 12. LA DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

Si l'espace public appartient à toutes et tous, les usages de femmes et des hommes sont très différents. La tendance est à l'occupation de l'espace par les hommes quand les femmes « s'occupent ». Elles marchent sans s'arrêter, pour amener les enfants d'un lieu à un autre, les faire jouer, faire les courses, etc. Elles vont jusqu'à élaborer des stratégies d'évitement selon les lieux et l'heure du jour et de la nuit.

Pour lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes, le Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes (2018-2020) a proposé de promouvoir un espace public non sexiste. Il s'agissait d'encourager l'appropriation de l'espace public par tous et toutes et d'identifier les lieux qui posent problèmes. Ainsi, explorer des espaces en groupe pendant des marches « sensibles » permet aux femmes de partager leur ressenti, leurs observations et idées quant au sentiment de sécurité et de légitimité qu'elles peuvent éprouver dans l'espace public. Dans cette continuité, la Direction des Espaces Publics a élaboré un rapport sur le genre et l'espace public à Ivry-sur-Seine visant à promouvoir un espace public non sexiste en recensant les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes de l'ensemble des services et en identifiant des points d'amélioration.

De plus, le Service Maintenance Travaux Voirie veille à renforcer le sentiment de sécurité des femmes lorsqu'elles se déplacent dans l'espace public la nuit grâce à l'éclairage public. Toutes les rues sont éclairées la nuit ; certains squares fermés la nuit (Westermeyer, Alliés) restent éclairés pour ne pas créer de zones d'ombre insécurisantes tandis que l'éclairage est plus marqué sur certaines places pour créer des centralités rassurantes. En effet, le partenariat de la Ville avec l'application Garde ton Corps – UMay permet aux femmes de signaler les lieux où elles se sentent en insécurité pour des raisons notamment d'éclairage public et ainsi de faire remonter ces informations à la Direction des Espaces Publics.

Ce service intègre le genre dans l'installation et l'entretien de bancs publics. En effet, ces assises sont essentielles aux personnes qui pratiquent des activités d'accompagnement de jeunes enfants ou de personnes âgées. Ce sont le plus souvent des femmes. Ainsi, leur lieu d'installation et leur état général conditionnent l'utilisation qu'elles en font.

De même, le Service Maintenance Travaux Voirie souligne le fait qu'une bonne signalétique renforce le sentiment de sécurité des femmes dans l'espace public. Au contraire, lorsqu'une femme a l'air perdue, elle peut ressentir beaucoup d'insécurité.

Deuxièmement, le Service Propreté des Espaces Publics contribue à réduire le sentiment d'insécurité des femmes et donc à partager plus équitablement l'espace public. Par exemple, le nettoyage régulier des zones de tension que constituent les tunnels, les rames d'accès, les impasses étroites et les zones sombres évite une désertion de ces zones par les femmes. De même, l'installation d'une première sanisette à Ivry est une avancée tant les femmes et les hommes ne sont pas égaux face à la présence de lieux d'aisance. C'est une question d'hygiène et de dignité élémentaire pour les femmes sans abris.

Troisièmement, le Service Déplacement Stationnement s'attache, d'une part, à promouvoir l'usage du vélo, vecteur d'émancipation, notamment pour les familles disposant d'une seule voiture pour le foyer ; d'autre part, à améliorer l'état des parkings municipaux pour réduire le sentiment d'insécurité potentielle.

Quatrièmement, le Service Etudes et Grands Travaux intègre un critère de genre pour rééquilibrer l'appropriation de l'espace par les filles et les garçons dans les cours d'école. Le Service Enseignement, a constaté que les espaces de jeux de ballons étaient disproportionnés. Par conséquent, les filles étaient reléguées sur les bancs, sur le pourtour de la cour. Ainsi, dans les écoles élémentaires Paul Langevin et Maurice Thorez, il a été décidé de réduire les surfaces de jeux de ballons, à présent occupées par d'autres jeux (des marelles). Les bancs ont également été répartis différemment pour s'installer sans être dérangé par les jeux de ballons. Cette problématique d'égalité des usages est spécifique aux écoles élémentaires, les usages des cours d'écoles maternelles étant plus mixtes.

Plus généralement, la création et l'aménagement d'espaces publics jouent un rôle majeur vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Par exemple, les projets en cœur d'îlots sont nombreux à Ivry car ils font se côtoyer sphère publique et sphère privée, ce qui évite la rédentialisation. Cette dernière peut créer des espaces clos générant un sentiment d'enfermement et d'insécurité lorsqu'on les traverse. Ainsi, un réseau de cheminements piétonniers permet de desservir les habitations et de circuler à pied à l'intérieur des cœurs d'îlots ouverts, ce qui assure une surveillance « naturelle » par la présence continue d'habitant.es.

Ce service prend en compte le fait que les trottoirs larges favorisent le sentiment de sécurité des femmes, au contraire des trottoirs étroits. De manière générale, les projets font le plus possible l'objet de concertation avec les habitant.es, entre autre pour permettre aux femmes d'exprimer directement leurs besoins.

## **13. LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN**

### ***a) LES POLITIQUES DE L'HABITAT***

Le secteur habitat social s'inscrit activement dans le suivi et l'accompagnement des femmes victimes de violences. Il est un acteur majeur du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Ainsi, les passerelles entre ces professionnel.les ont été renforcées par une fiche de liaison entre le secteur habitat, l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) et le Commissariat d'Ivry.

Concernant l'année 2021, notons quelques éléments chiffrés : au 4 octobre 2021, 85 femmes ont exprimés un motif de violences familiales sur leur demande de logement social. Les femmes recensées ont entre 18 à 74 ans, leur moyenne d'âge est de 40 ans et 55% d'entre elles ont des enfants.

Ces femmes victimes de violences ont souvent besoin d'être relogées en dehors d'Ivry-sur-Seine. C'est pour cette raison que la ville a décidé de signer une convention tripartite avec l'Etat et le Département dans le cadre du dispositif départemental piloté par la Mission Hébergement Logement. Ce dispositif a pour objectif de permettre plus de mobilité entre les villes du Val-de-Marne en proposant des relogements hors commune.

En effet, depuis janvier 2019, le Département a ouvert en lien avec les services de l'Etat et les associations partenaires, un lieu d'accueil de première urgence, en alternative à l'hôtel : la Résidence Marielle Franco. Une deuxième structure a été ouverte en 2021, la Résidence Olympe de Gouge, qui couvre l'autre partie du Département.

Les femmes victimes de violences y sont accueillies pour une période de deux mois dans un lieu digne et sécurisé, avec leurs enfants le cas échéant, et y sont accompagnées dans leurs problématiques juridiques, sociales et psychologiques par des professionnels compétents. Cette mise en sécurité permet aux professionnels de gérer et d'évaluer les situations en vue d'une réorientation vers un dispositif plus adapté à plus longs termes. Néanmoins, il est primordial pour la réussite de ce dispositif, qu'à l'issue de ces deux mois, ces femmes ne soient pas contraintes d'accepter un hébergement en hôtel, voire pire un retour au domicile. C'est pourquoi un partenariat se construit avec les services de l'Etat, les bailleurs, les associations partenaires mais aussi les villes du Département, afin de constituer un parc de logements-relais prenant la suite du dispositif de mise à l'abri et en amont du relogement définitif.

C'est dans ce cadre que la ville d'Ivry a décidé de s'inscrire dans la constitution de ce parc départemental de logements et de mettre à disposition cinq logements de sa réservation.

L'originalité du projet repose sur le fait que les villes s'engagent à ne pas réserver les logements mis à disposition aux habitantes de leurs communes, l'éloignement du conjoint violent, la sécurité des femmes accueillies et la confidentialité de leur adresse étant les premiers prérequis du dispositif.

L'inscription de la commune dans ce dispositif garantit, en contrepartie, une prise en charge de toute ivryenne qui se présente à l'EDS pour une écoute, une évaluation et une orientation immédiate adaptée. Dans un deuxième temps, elles bénéficieront également des logements mis à disposition, dans la commune la plus adaptée à leur situation et besoins.

A noter que des relogements exceptionnels sont également possibles grâce à la réactivité de bailleurs sociaux de la ville lorsque les femmes subissant des violences sont locataires du parc social.

Par ailleurs, la totalité des agent.es d'accueil du secteur ont suivis la formation proposée par l'association Tremplin 94 et d'autres formations proposées par l'ADIL94 qui seront demandées en 2022 afin que les agent.es puissent être à jour de l'évolution législative.

Enfin, la maison des femmes a été inaugurée le 8 mars 2021. Elle est désormais gérée par l'association « Femmes solidaires ». Une rencontre a été organisée le 27 septembre 2021 avec ses bénévoles afin qu'elles puissent avoir le même niveau d'information que les agent.es du secteur habitat social et des points réguliers pourront être faits sur les situations qu'elles accompagnent.

Elles disposent désormais d'un lieu accueillant favorisant l'écoute, l'échange avec les femmes qui souhaiteront les solliciter.

## **b) POLITIQUE DES AFFAIRES COMMERCIALES**

Concernant le service affaires commerciales, une sensibilisation a été mise en place sur la question des goodies parfois trop genrés. Le secteur commerce est attentif à la production de cadeaux promotionnels hors de conception stéréotypé, qui n'associent pas, par exemple, systématiquement le fait de faire des courses aux femmes.

## **c) POLITIQUE DES AFFAIRES FONCIÈRES**

Concernant le service affaires foncières, dans le cadre des groupes locaux qui décide des conventions d'occupations à des associations, le service a cette année attribué un local à l'association Femmes Solidaires (locaux eux-mêmes loués par la ville à l'OPH) pour le projet de la Maison des Femmes.

## **d) SERVICE D'ATELIER D'URBANISME ET DE CONDUITE D'OPÉRATIONS**

Une réflexion est menée dans les opérations d'aménagement pour une ambiance urbaine apaisée, vivante et active, permettant de sécuriser les déplacements et de mixer au mieux les usages. Cela passe par la conception des espaces publics, l'animation des façades des rez-de-chaussée.

Sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Plateau, le *Square des justes parmi les nations* a été pensé sans recoin, à proximité des habitations et dans un espace préservé en cœur d'îlot, avec un double accès, sans porche.

Sur l'opération Villars, comme sur la plupart des opérations récentes, les noms de femmes oubliées de l'Histoire, en lien avec le lieu où la destination du bâtiment, sont privilégiés dans les dénominations.

Sur Ivry Confluences, la tenue d'ateliers sur les usages, les pratiques, les cheminements en lien avec la production des équipements publics a notamment permis de travailler la question de l'inclusivité des femmes dans l'espace public, au regard de leurs pratiques actuelles mais aussi sur des thématiques très masculines à déconstruire (sport, loisirs...).

La préfiguration de l'aménagement des berges a notamment réinterprété les codes des terrains de sport (déformés) et introduit des espaces de rassemblement (plateau danse, tables de pique-nique...) destinés à un public non genré.

## ***C. LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES***

### **1. ÉVALUATION DU PLAN D' ACTIONS IVRYEN POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2018-2020 ET CO-CONSTRUCTION DU PROCHAIN PLAN**

Le groupe Egaé a été mandaté pour accompagner la ville d'Ivry-sur-Seine dans la phase d'évaluation de son précédent plan d'actions sur l'égalité femmes-hommes qui s'est déployé sur la période 2018-2020.

Ce plan d'actions a été mis en place suite à la signature par la ville d'Ivry-sur-Seine de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale. Ce plan était organisé en 7 axes (voir annexe) et comprenait des actions concernant à la fois les politiques publiques de la ville et sa gestion des ressources humaines en interne.

Il s'agit à présent de d'apprendre de cette évaluation dans la perspective de co-construire un nouveau Plan d'actions en 2022 en concertation avec les habitant.es, les élu.es, les associations et les services municipaux.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La version 2021 du rapport sur la situation en matière d'égalité à Ivry-sur-Seine met en évidence la diversité et la qualité des actions menées pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et le territoire ivryen, d'une part dans la politique de gestion des ressources humaines et dans les politiques à destination des Ivryen.nes ; d'autre part, dans la capacité des services municipaux et des associations à faire face à la crise sanitaire dont l'impact sur la précarité des Ivryen.nes et sur les violences faites aux femmes est considérable.

Tout l'enjeu de 2022 sera de co-construire le prochain Plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes. Ce sera l'occasion de renforcer le travail déjà bien engagé à tous les niveaux à Ivry-sur-Seine et de proposer des actions innovantes adaptées aux constats et aux besoins des habitant.es.

# ANNEXES

## PLAN D'ACTION IVRYEN POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2018-2020

### 2018-2020 > Plan d'actions ivryen pour l'égalité entre les femmes et les hommes

#### 1 S'engager publiquement pour l'égalité

- 1 • Soutenir les événements annuels du 8 mars, 17 mai, 25 novembre
- 2 • Rendre publique la lutte contre la LGBT+phobie
- 3 • Féminiser les noms de rue et d'équipements publics
- 4 • Adopter des mentions égalitaires dans les formulaires administratifs

#### 2 Soutenir l'engagement politique et citoyen des Ivryennes

- 1 • Soutenir la création d'un local féministe
- 2 • Créer des archives féministes ivryennes

#### 3 Lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes

- 1 • Produire annuellement des statistiques sexuées
- 2 • Former les équipes des crèches municipales à l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge
- 3 • Former les équipes des centres de loisirs à la prévention du sexisme
- 4 • Prévenir les violences sexistes et sexuelles auprès des jeunes dans les collèges
- 5 • Prévenir les violences sexistes et sexuelles auprès des jeunes dans les antennes jeunesse
- 6 • Diffuser la culture de la médiation dans les collèges
- 7 • Promouvoir un espace public non sexiste
- 8 • Soutenir le réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales
- 9 • Proposer une rencontre annuelle sur l'information et l'orientation des victimes de violences conjugales
- 10 • Soutenir les victimes de violences conjugales et intrafamiliales par un dispositif de bons de taxi
- 11 • Elaborer l'état des lieux des besoins d'hébergement et de logement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

#### 4 Promouvoir l'égalité dans l'accès aux loisirs et à la culture

- 1 • Organiser une rencontre professionnelle sur l'égalité et la mixité dans les loisirs et la culture
- 2 • Développer la sélection d'ouvrages et supports antisexistes des Médiathèques
- 3 • Créer une « Malle Égalité »
- 4 • Favoriser la fréquentation des équipements culturels par les jeunes parents
- 5 • Proposer un créneau de cinéma adapté aux parents de très jeunes enfants

#### 5 Lutter contre les inégalités dans la sphère familiale

- 1 • Valoriser le partage des tâches et la place des pères dans les supports d'information et de communication
- 2 • Animer des groupes de parole sur le partage des tâches familiales et domestiques
- 3 • Proposer aux jeunes mères un espace de parole et de soutien

#### 6 Lutter contre les discriminations multiples

- 1 • Identifier un réseau de soutien aux droits des résident.e.s étranger.e.s
- 2 • Organiser des actions collectives d'information sur les droits des femmes et des familles

#### 7 Promouvoir l'égalité professionnelle

- 1 • Féminiser les fonctions sur les supports internes et externes utilisés par l'administration
- 2 • Prévenir le sexisme au travail
- 3 • Former les agents aux enjeux de l'égalité professionnelle

# SUIVI DU PLAN D' ACTIONS IVRYEN POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2018-2020

Suite à la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, un Plan d'actions (2018-2020) pour faire avancer l'égalité sur le territoire ivryen a été co-construit à partir des constats et idées des Ivryen.nes. Le travail autour du Plan d'actions ivryen pour l'égalité femmes-hommes a en 2020 consisté à la mise en œuvre des différents axes, en particulier les 17 actions en bleu (voir tableau ci-dessous) qui sont finalisées. Cependant, la réalisation de certaines actions prévue en 2020 a été retardée en raison de la crise sanitaire, telles que la formation des équipes des crèches municipales à l'éducation à l'égalité et la création d'une « Malle Egalité » à destination des partenaires. Pour plus d'informations sur les objectifs, les modalités de réalisation et les évaluations des actions, vous pouvez consulter le document « [Plan d'actions ivryen pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) » sur le site de la Ville.

| Axe 1 - S'engager publiquement pour l'égalité  |
|--|
| <p>1. Soutenir les événements annuels de lutte contre toutes les discriminations et pour l'égalité<br/> <u>Modalité de réalisation</u> : Coordination de l'organisation d'événements en lien avec les services, partenaires et publics. Elaboration de documents d'information et de communication.</p>                                    |
| <p>1. Rendre publique la lutte contre les LGBT+phobies<br/> <u>Modalités de réalisation</u> : Un événement sera construit chaque année autour de la date internationale du 17 mai.</p>   |
| <p>1. Féminiser les noms de rue et d'équipements publics<br/> <u>Modalité de réalisation</u> : Proposer prioritairement des noms de femmes pour les nouvelles dénominations.</p>   |
| <p>1. Adopter des mentions égalitaires dans les formulaires administratifs<br/> <u>Modalité de réalisation</u> : Envoyer une note de la Direction générale demandant aux services municipaux de supprimer les mentions incriminées. Envoyer un courrier du maire aux partenaires afin d'encourager l'adoption de mentions égalitaires.</p> |
| Axe 2 - Soutenir l'engagement politique et citoyen des ivryennes   |
| <p>2.1 Soutenir la création d'un local féministe<br/> <u>Modalité de réalisation</u> : Acquisition des locaux par la Ville et accompagnement des associations par les services municipaux pour leur aménagement et mise en fonctionnement.</p>   |
| <p>2.2 Créer des archives féministes ivryennes<br/> <u>Modalité de réalisation</u> : Verser annuellement aux Archives-Patrimoine les documents relatifs aux événements féministes ivryens.</p>   |

## Axe 3 - Lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes

### 3.1 Produire annuellement des statistiques sexuées

Modalité de réalisation : Transmission des données sexuées relatives aux activités des familles facturées au quotient familial, soit concernant 21 % de la population ivryenne.

### 3.2 Former les équipes des crèches municipales à l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge

### 3.3 Former les équipes des centres de loisirs à la prévention du sexisme

### 3.4 Prévenir les violences sexistes et sexuelles auprès des jeunes dans les collèges

Modalités de réalisation : Formation des animateurs et des animatrices. Travail partenarial de préparation avec les infirmières des collèges et le club de prévention Espoir.

### 3.5 Prévenir les violences sexistes et sexuelles auprès des jeunes dans les antennes jeunesse

Modalité de réalisation : Une séance par temps de vacances scolaires. 2 ou 3 animateurs.trices pour animer et accompagner les échanges. Un travail de préparation auprès des professionnel.les pour animer ces débats. Un travail de mobilisation auprès des jeunes pour leur donner envie de participer.

### 3.6 Diffuser la culture de la médiation dans les collèges

Modalité de réalisation : Les équipes de médiation interviennent dans les collèges tous les ans, à raison de 3 modules par classe.

### 3.7 Promouvoir un espace public non sexiste

Modalité de réalisation : Une marche sera organisée par quartier, accompagnée par l'association « Genre et Ville ».

### 3.8 Soutenir le réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

Modalité de réalisation : La Ville organise et coordonne le réseau grâce à des réunions toutes les 4 à 6 semaines.

### 3.9 Proposer une rencontre annuelle sur l'information et l'orientation des victimes de violences conjugales

Modalité de réalisation : Préparation dans le cadre du Réseau, par un groupe de volontaires. Coordination par la Direction de la Démocratie et de l'Action citoyenne.

### 3.10 Soutenir les victimes de violences conjugales et intrafamiliales dans leurs démarches par un dispositif de bons de taxi

Modalité de réalisation : Le dispositif ivryen sera construit avec les professionnel.les du réseau local de lutte contre les violences afin que ses différents membres puissent délivrer des « bons de taxis » et coordonner leur utilisation. Il conviendra de trouver la société de taxis partenaire du projet qui sera sensibilisée en amont sur la problématique des violences conjugales et intrafamiliales.

### 3.11 Elaborer l'état des lieux des besoins en hébergement et en logement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Modalité de réalisation : Etat des lieux à réaliser en partenariat avec le service Habitat.

## Axe 4 - Promouvoir l'égalité dans l'accès aux loisirs et à la culture

4.1 Organiser une rencontre professionnelle sur la mixité dans les loisirs et la culture

Modalité de réalisation : Coordination et proposition de contenus par le Secteur Lutte contre toutes les discriminations.

4.2 Développer la sélection d'ouvrages et supports antisexistes des Médiathèques

Modalité de réalisation : Elaboration d'une sélection par les médiathèques, avec le soutien du Secteur Lutte contre toutes les discriminations.

4.3 Créer une « Malle Egalité » à destination des partenaires

Modalité de réalisation : Elaboration d'une liste de documents constituant la malle et d'une procédure d'emprunt. Acquisition des documents avec le soutien du Secteur Lutte contre toutes les discriminations. Présentation de l'outil aux partenaires : PMI (protection maternelle infantile), crèches, Centre de ressources *Petit Robespierre*.

4.4 Favoriser la fréquentation des équipements culturels par les parents de très jeunes enfants

Modalité de réalisation : Formulation du besoin auprès de la direction des Bâtiments communaux.

4.5 Proposer un créneau de cinéma adapté aux parents de très jeunes enfants

Modalité de réalisation : Acquisition et installation d'une table à langer, acquisition d'un tapis adapté, réglages lumières et son. Programmation des séances à compter de septembre 2018.

## Axe 5 - Lutter contre les inégalités dans la sphère familiale

5.1 Valoriser le partage des tâches et la place des pères dans les supports d'information et de communication

Modalité de réalisation : Temps de travail préalable avec le service ; choix des illustrations lors de la création de documents et de la rédaction d'articles.

5.2 Animer des groupes de paroles sur le partage des tâches familiales et domestiques

Modalité de réalisation : Organisation de réunions mensuelles. Animation par la Maison municipale de quartier Centre-ville - Gagarine et le Secteur Lutte contre toutes les discriminations. Accompagnement créatif en fin de projet si besoin.

5.3 Proposer un espace de parole et de soutien post-partum

Modalité de réalisation : Préparation et mise en œuvre du projet avec une sage-femme.

## Axe 6 - Lutter contre les discriminations multiples

6.1 Développer un réseau de soutien aux droits des résident.es étranger.es

Modalité de réalisation : Identification et contact des partenaires au premier semestre 2018.

6.2 Organiser des actions collectives d'information sur les droits des femmes et des familles  
Modalité de réalisation : Construction du projet et recherche des partenaires en partenariat avec l'Action sociale. Organisation d'une première action collective au second semestre 2018.

## Axe 7 – Promouvoir l'égalité professionnelle

7.1 Féminiser les fonctions sur les supports internes et externes  
Modalité de réalisation : Rédaction et diffusion d'une note de la Direction générale à l'attention de tous les services.

7.2 Prévenir le sexisme au travail  
Modalité de réalisation : Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention.

7.3 Former les [agent.es](#) aux enjeux de l'égalité professionnelle  
Modalité de réalisation : Organisation d'une séance de sensibilisation des cadres.